

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

PROCES-VERBAL

M. LE MAIRE : Bonsoir. Le quorum étant atteint, je vous propose comme secrétaire de séance Monsieur Hervé HUC. Monsieur Hervé HUC procède à l'appel.

**Date de la convocation
et affichage : 16 février 2018**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 27 février 2018**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 27 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE et M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoints.

Etaient présents : Mme Micheline JOULOT, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Georges BREZELLEC et Mme Yveline DROGUET.

Absents représentés :

Mme Janine GUELLEC-HEURTEL donne pouvoir à Mme DANGUIS,
Mme Nicole GRIDEL-CULAND donne pouvoir à M. François HERY,
M. Clément LACOUR donne pouvoir à Mme Yveline DROGUET,
Mme Elodie OCHS donne pouvoir à Mme Karine HALNA,
M. Franck LABBE donne pouvoir à M. Marcel QUELEN,
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir M. Hervé HUC,
Mme Isabelle QUERE donne pouvoir à M. Jean-François VILLENEUVE.

Absent excusé: M. Rémond Jean-Claude MOYAT.

M. Hervé HUC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 14

Représentés : 8

Votants : 22

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018.

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques par rapport au contenu ? On a essayé de le mettre en forme, en français avec une ponctuation et des termes littéraires.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Compte rendu des délégations du Maire.

Point sans objet puisque je n'ai pas de compte rendu à vous donner.

Le point n° 3 concerne le compte de gestion du receveur communal.

Je salue M. BABES qui est présent et auquel je vais passer tout de suite la parole.

M. BABES (Receveur Municipal) : Merci Monsieur le Maire.

Je vous propose d'examiner peut-être rapidement mais de manière complète, sans que je vous fasse la lecture ligne par ligne ou budget par budget, je vous propose de passer directement au résultat. Si vous souhaitez poser des questions je suis bien sûr à votre disposition.

Sur le budget principal, en investissement il y a un déficit de 1.272.770.02 €, je vous rassure le mot « déficit » n'est qu'un mot comptable, il n'y a pas de manque dans la ville, ce sont des opérations qui n'avaient pas été budgétées et qui ont été financées directement sur la capacité d'autofinancement de la ville ce qui veut dire que la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX se porte bien. Sur le fonctionnement par contre, là il y a un résultat bénéficiaire de 886.471.51 €.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Concernant le budget annexe du port de plaisance de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

En investissement, là aussi une petite somme négative de 31.712, 28 € et en fonctionnement il y a un bénéfice de 22.098.35 €.

Concernant le service d'assainissement de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, en investissement il y a un bénéfice de 119.818.27 € et en fonctionnement il y a un bénéfice également de 69.165,27 €.

Enfin, pour finir avec le dernier budget annexe qui concerne le cinéma Arletty, il y a en investissement un bénéfice de 2.084.42 € et en fonctionnement il y a aussi un bénéfice de 30.424,57 €.

De ce que j'ai pu observer sur l'année en gestion budgétaire et comptable, les opérations se sont déroulées de manière la plus transparente possible avec un contrôle mutuel ordonnateur/comptable très satisfaisant. Il n'y a aucun problème à signaler si ce n'est des opérations estimées régulières tant par les services de Monsieur le Maire que par les miens, et donc je n'ai rien d'autre à ajouter sur la qualité comptable de ces écritures et de ces résultats. Voilà pour ce qui concerne le millésime 2017.

Dans l'analyse des comptes, au-delà de l'approche budgétaire, il ressort à l'examen des comptes bilanciels sur les années passées il y a très longtemps, 2 petites opérations qui sont encore pendantes et que les services de Monsieur le Maire et les miens sont en train de contrôler plus avant pour pouvoir définir quelle attitude adopter dans les semaines, voire les mois qui viennent. Il s'agit d'un petit sujet concernant la TVA sur le port de plaisance, pour environ 9.000 €. Des opérations très anciennes dont il est difficile à l'heure où je vous parle de déceler la nature exacte et l'origine exacte de l'erreur. Mais force est de constater que dans nos écritures communes ordonnateur/comptable nous avons cette petite chose qui vient un petit peu gêner la très bonne qualité comptable par ailleurs de toutes les opérations. La deuxième opération pendante concerne une régie d'avances « animation » concernant la commune donc le budget principal de la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Là il y a une somme un petit peu plus rondelette, c'est un peu plus de 16.000 €, mais nous avons déjà à peu près trouvé plus de 6.800 € dont nous avons décelé avec les services de Monsieur le Maire l'origine de l'erreur. Nous avons titré, alors quand je dis « nous » c'est les services de Monsieur le Maire et ceux de la trésorerie, c'est un travail en commun et peut-être même d'ailleurs que la trésorerie à l'époque n'avait pas forcément donné les conseils nécessaires aux services de Monsieur le Maire pour pouvoir bien régulariser cette opération. Force est de constater qu'on a à peu près, si on annule un titre de recette qui a été émis à tort, nous avons retrouvé déjà en gros 6.800 sur les 16.000, mais reste à approfondir la différence pour savoir comment on va la régulariser. En dehors de ces 2 opérations très anciennes, il n'y a aucun commentaire à apporter sur la qualité des comptes de cette ville. Voilà ce que je voulais dire à ce stade Monsieur le Maire sur la présentation tant de l'année 2017 que sur les comptes arriérés.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Monsieur BABES. Comme vous l'avez précisé, ce sont des anomalies très très très anciennes. Je vous remercie de l'avoir précisé. Y a-t-il des questions de la part des membres du conseil municipal ?

Je vous remercie beaucoup pour la qualité de votre travail.

Le conseil municipal est donc invité à prendre acte que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX pour le budget principal et les budgets annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Merci beaucoup Monsieur BABES, bonne soirée.

M. BABES : C'est moi qui vous remercie.

Délibération n° 23/02/2018-01

Comptes de gestion du Receveur Communal – 2017 : Ville, Port, Assainissement, Cinéma

L'article L.1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ». Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Monsieur Nourredine BABES, Receveur municipal, présente à l'assemblée le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes de la Commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, établi par ses services. Il laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2017 :

- Compte de gestion « Ville » :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	- 43 506,05 €	- €	-1 272 770,02 €	- 1 316 276,07 €
Fonctionnement	1 706 230,07 €	43 506,05 €	886 471,51 €	2 549 195,53 €
Total	1 662 724,02 €	43 506,05 €	- 386 298,51 €	1 232 919,46 €

- Compte de gestion « Port »

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	54 100,13 €		- 31 712,28 €	22 387,85 €
Fonctionnement	33 920,80 €		22 098,35 €	56 019,15 €
Total	88 020,93 €	- €	- 9 613,93 €	78 407,00 €

- Compte de gestion « Assainissement »

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	1 052 750,00 €		119 818,27 €	1 172 568,27 €
Fonctionnement	393 752,81 €	- €	69 165,27 €	462 918,08 €
Total	1 446 502,81 €	- €	188 983,54 €	1 635 486,35 €

- Compte de gestion « Cinéma »

	Résultat de clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	- 32 465,20 €		2 084,42 €	- 30 380,78 €
Fonctionnement	- €	- €	30 424,57 €	30 424,57 €
Total	- 32 465,20 €	- €	32 508,99 €	43,79 €

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont identiques au compte administratif 2017 et invite le Conseil Municipal à voter.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes sur l'exercice 2017 au niveau des différentes sections budgétaires,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les comptes de gestion produits par le Comptable public,

Décide à l'unanimité,

- **De prendre acte que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur de la Commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, pour le budget principal et les budgets annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

Points n° 4 – 5 – 6 – 7 : comptes administratifs 2017 : budgets principal, Port, Assainissement et Cinéma

M. LE MAIRE :

Je voudrais, avant de présenter ce compte administratif et dans un deuxième temps le budget primitif 2018, remercier Philippe LOUESDON, Catherine LECOEUICHE et Sylvie LE JEUNE pour la qualité du travail qui a été réalisé surtout dans un temps très rapide pour que nous soyons en capacité fin février à la fois de présenter un compte administratif avant le vote du budget primitif que l'on votera ensuite.

Remercier aussi l'ensemble des élus qui se sont tous investis à la fois pour le budget, la lecture du compte administratif. Certains élus ne peuvent pas être présents ce soir mais, je tiens à le dire, la plupart ont été présents aux réunions, soit en séance plénière soit en commission finances ce qui fait que l'ensemble du conseil municipal a eu une information complète.

Compte administratif 2017 du budget principal (point n° 4)

Section de fonctionnement - Résultat de fonctionnement est de 2.549.195,53 €

Section d'investissement - résultat d'investissement : - 1.316.276,07 €

Ce qui permet de dire qu'on a un compte administratif 2017 avec un excédent global de clôture de 1.232.919,46 €.

Donc un résultat à un niveau important. C'est un atout majeur puisque c'est une réserve financière stratégique qui va nous permettre de gérer l'avenir, notamment de limiter le recours à l'emprunt. Et on le verra tout à l'heure nous n'avons eu aucun recours à l'emprunt en 2017. L'exercice aussi était compliqué puisqu'il ne fallait pas recourir à l'emprunt tout en ayant pas augmenté le taux d'imposition. C'était l'exercice auquel on s'était astreint et cette condition a été remplie.

Chacun l'a compris et on peut le dire c'est le fruit d'une gestion, on peut employer le mot, raisonnable aussi bien en ce qui concerne bien sûr les dépenses de gestion qu'en matière d'investissement. J'emploierais plutôt le mot d'une gestion réaliste. Donc un excédent global de clôture de 1.232.919,46 € et comme je l'ai dit c'est un résultat de clôture d'un niveau très important qui va nous permettre de construire notre budget 2018.

Section de fonctionnement – dépenses :

Comparaison entre le compte administratif 2017 et le compte administratif 2016.

Les chiffres vous sont présentés, je ne vais pas plus les détailler.

Il y a surtout des dépenses de fonctionnement, ce qui traduit le souci qu'on a depuis 2014 de maîtriser bien sûr ces dépenses de gestion. On n'est pas partisan de les baisser à tout prix puisque derrière souvent il y a des services, des services à la population, des services publics et il est hors de question de diminuer bien sûr la qualité de service. C'est ce qu'on avait rappelé lors du débat d'orientations budgétaires. N'empêche que depuis 2014 on a réalisé une baisse de 1.6 % des dépenses réelles de fonctionnement alors qu'habituellement elles ont plutôt tendance à augmenter et en ce qui concerne les frais de gestion (chapitre 011) – les charges à caractère général, c'est une diminution de 11.5 % sur la même période. Donc, on va dire une bonne gestion et surtout, non seulement une stabilisation, mais une diminution de ces dépenses de fonctionnement.

Répartition des dépenses de fonctionnement par secteur d'activité qui donne une première orientation.

Lorsqu'on dépense 100 € comment sont-ils dépensés ?

Espaces verts et propreté : 18.2 % - Entretien des bâtiments : 9.1 % - Aménagement travaux : 9.5 % -

Souvent ces dépenses de fonctionnement sont considérées comme du fonctionnement mais en fait c'est aussi de l'investissement. Même si au niveau comptable cela n'apparaît pas comme de l'investissement. Ils correspondent en fait aux frais de fonctionnement des services. Et comme je l'ai déjà dit bien sûr pour remplir un certain nombre de missions, de missions de service public, les services à la population à destination bien sûr des quincennaires et quincennaires.

Point important, tout ce qui concerne les espaces verts, par exemple entretien voirie, c'est de l'entretien quotidien du patrimoine et de nos rues mais aussi tout ce qui concerne la propreté et on trouvera aussi un point important en ce qui concerne le domaine animation associations 15.1 % qui reflètent la politique culturelle, la vie associative très efficiente dans notre commune mais qui répond aussi à notre préoccupation et à nos obligations de station classée de tourisme.

En ce qui concerne l'école – éducation – jeunesse : 13.7 %. Un poste extrêmement important qui inclut toutes les lignes de fonctionnement concernant bien sûr l'école publique mais aussi les centres de loisirs. Une politique jeunesse importante aussi. Voilà les postes les plus importants.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

En ce qui concerne le compte administratif les recettes de fonctionnement :

On voit l'évolution de compte administratif à compte administratif.

Recettes totales de fonctionnement ont augmenté puisqu'on a réalisé 5.908.164,28 € (en 2016) et on voit que sur le compte administratif 2017 on est à 6.214.570,66 € et si on tient compte des opérations d'ordre qui sont des travaux en régie on est à 6.000.028,14 € (2016) et 6.369.988,53 € (2017). Faut-il le rappeler, cela a été dit et redit, un contexte un petit peu particulier avec une baisse des dotations de l'Etat, c'était pratiquement 800.000 € perdu sur 3 ans, mais aujourd'hui l'Etat a pris la décision d'arrêter cette diminution de l'aide au fonctionnement qui s'est stabilisée. Le deuxième point important, on le dit et le redit, nos prédécesseurs l'ont tous dit et je le redirai, l'importance du produit des jeux avec l'activité importante du casino qui est un casino qui fonctionne très bien qui est relativement productif c'est le moins qu'on puisse dire en Bretagne et on voit que le produit des jeux est passé de 1.259.794,83 € en 2016 à 1.327.796,58 € en 2017. C'est une des recettes les plus importantes bien sûr de la commune. Recette sur laquelle on n'a pas trop de pouvoir, qui reste fragile mais qui peut représenter jusqu'à 20 % de nos recettes. On en parlera tout à l'heure dans le budget primitif, d'où l'importance de faire attention à ne pas limiter les accès au niveau du casino et la volonté que l'on a d'augmenter l'accès et le nombre de places de parking ce qui correspond à l'aménagement de la place d'Armes.

En ce qui concerne la section d'investissements.

Les dépenses : 2 postes principaux. Les remboursements des emprunts 406.000 €. C'est on doit le dire un poste qui reste modéré pour une ville telle que SAINT-QUAY-PORTRIEUX et au regard de ce qui se passe dans d'autres communes. On l'avait dit, on peut toujours recalculer le taux d'endettement par habitant, c'est un critère, mais ce n'est pas forcément le seul. Le critère le plus important c'est la capacité de désendettement et notre commune est très bien placée parce que, de mémoire, on est à 4,6 années, ce qui nous laisse une grande marge. On le rappelle, la capacité de désendettement c'est, une fois le fonctionnement payé, on rembourse et on ne crée aucun investissement. 4,6 années, ce qui fait qu'on est largement dans les critères qui auraient pu nous être imposés ce qui n'est pas le cas si on contractualisait dans une grande collectivité bien sûr avec l'Etat.

Les dépenses d'équipement s'élèvent pour 2017 à 1.500.000 € et sans être exhaustif, je vais vous rappeler les grandes opérations 2017 :

- Aménagement du Portrieux, la partie Nord, toute la partie qui va jusqu'au terre-plein, on est à 869.059 € dont une partie a été prise en charge par le budget annexe en ce qui concerne l'assainissement.
- Voirie, réseaux/aménagement et sécurisation des rues. Aménagement de la rue de Dol, sécurisation du boulevard du Littoral, intersection Martouret/Bel Air, rue de Bocuze avec le confortement du mur sur la partie gauche, les travaux d'urbanisme, les achats de terrains pour 9784 € et la mise en compatibilité du PLU sur la rue des Ecoles pour 8.810 €
En ce qui concerne ce dossier, juste une information, j'ai reçu aujourd'hui un courrier de Côtes d'Armor Habitat. Comme vous le savez nous portons 2 dossiers avec Côtes d'Armor Habitat, le dossier Kerbeaurieux (la pose de la première pierre aura lieu le 20 mars) et le dossier rue des Ecoles. Vu la politique actuelle du gouvernement avec la diminution des loyers et des aides, ce dossier est mis actuellement en liste complémentaire. On a reçu cette notification aujourd'hui, ce dossier est complètement mené et pourrait aboutir mais il a été mis en liste complémentaire, c'est l'information que j'ai reçue aujourd'hui du Président de Côtes d'Armor Habitat. Si on est en liste complémentaire, cela signifie que certains dossiers ne sont pas menés en 2018, et bien ce dossier sera mené alors dans les meilleurs délais.
- Eclairage public : la rénovation, on en a déjà parlé, c'est le début des opérations d'optimisation de l'éclairage public.
- Patrimoine : le mémorial su souvenir et de la paix, la stèle du Viking qui a été déplacée au-dessus de la plage de la comtesse, la réparation des cloches de l'église, le vieux grément, la chapelle Sainte Anne (début de paiement des travaux, l'école des Embruns (équipement numérique – 1^{ère} tranche pour 13.959 €) et bien sûr le sentier du Littoral avec le confortement et la passerelle secteur Kermoor pour 215.992 €

C'étaient les points principaux, vous trouverez dans le compte administratif qui vous a été transmis bien sûr d'autres points plus détaillés.

En face de ces dépenses, il y a bien sûr des recettes.

Les recettes d'investissements : les dotations, fonds divers et réserves pour 200.875,53 €. Les subventions d'investissement 211.073,18 €, les emprunts et dettes assimilées 813.790 €. Ce qui fait que les recettes d'investissement sont de 1.793.682,14 € alors qu'en 2016 on était à 1.888.149,83 €.

Deux observations :

Je l'ai dit en introduction, ce budget a été réalisé sans recours à l'emprunt. Nous n'avons pas de recours à l'emprunt en 2017 et faut-il le dire et redire, sans augmentation des impôts pour les quincocéens et quincocéennes. Par contre, un travail qu'on va mener pour 2018 et ce sera l'objet d'un certain nombre de dossiers qu'on présentera d'ailleurs à Madame la sous-préfète qui sera en visite sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX, on voit qu'on a eu moins de subventions puisque le montant est relativement peu élevé, par exemple 215.073,18 € mais nous n'étions pas éligibles à tous les dispositifs.

Le compte administratif du budget général est présenté, de façon assez courte mais nous l'avons vu dans le détail.

Je vous propose de présenter tous les comptes administratifs et de voter ensuite. Avez-vous des questions déjà sur ce compte administratif du budget général ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

M. HUC : Pour être sûr de bien comprendre. Tout à l'heure M. BABES, le receveur, a dit qu'on était déficitaire sur le résultat de 386.298. Effectivement quand on regarde c'est parce qu'on inclut notre résultat reporté de 2016 qu'on n'est pas déficitaire, sinon on est déficitaire sur l'année en fait. Donc quand tu dis qu'on n'a pas emprunté sur l'année, c'est quand même l'ancien emprunt de 3 millions d'euros qu'on a fait qu'on a en trésorerie j'imagine aujourd'hui qui fait cet excédent. C'est-à-dire que si mon continue comme cela trois ans de suite, il faut qu'on refasse un emprunt à nouveau comme on l'a fait pour renouveler, pour pouvoir préserver ces capacités d'investissement.

M. LE MAIRE : on n'a pas souscrit d'emprunt supplémentaire en 2017. C'est le premier point et on verra dans le budget 2018 qu'on propose une souscription à un emprunt supplémentaire.

M. HUC : oui d'accord, c'était pour bien comprendre.

M. LE MAIRE : on parle de bilan à bilan mais il y a les reports des années précédentes. C'est ce qui va se passer puisque dans le compte administratif 2017 on a vu qu'on avait plus de 1.200.000 € qui sont présents.

M. HUC : c'était pour être sûr de bien comprendre.

M. LE MAIRE : C'est un exercice comptable déficitaire mais c'est un exercice global, puisqu'on avait des réserves, positif. Sinon on serait en difficulté, je ne vous le cache pas. On serait même sous tutelle, ce qui n'est pas le cas. D'autres questions ?

M. BREZELLEC : Je voulais juste faire une observation. C'est la coutume que les minorités s'expriment au moment des budgets. C'est un compte administratif qui me convient parce que je mesure la difficulté par les temps qui courent de pouvoir avoir un résultat déjà de 886.000 € sur cet exercice compte tenu du « serrage de ceinture » si je peux m'exprimer ainsi de la part de l'Etat. On aurait pu craindre beaucoup plus grave et pire comme résultat. Je pense sincèrement qu'il y a 2 ou 3 ans j'aurais pu imaginer ne pas dépasser le 3 à 400.000 €. On se tient bien aussi grâce au casino mais ça ce n'est pas une nouveauté, on sait que c'est notre force mais c'est aussi notre faiblesse. On est très fragile au niveau du casino et je souligne aussi ce qu'a dit Thierry tout à l'heure, il faut absolument préserver par tous les moyens, on sait que les places de stationnement c'est important pour le casino, il faut qu'on préserve absolument ces recettes parce que là vraiment je pense qu'on serait en difficulté.

M. LE MAIRE : Merci de ces commentaires positifs. Je crois qu'on l'avait tous dit et écrit avant 2014, on savait que la baisse des dotations de l'Etat allait arriver, on ne connaissait pas le montant et surtout c'est un exercice très compliqué qui consiste à étudier ligne par ligne, c'est le terme, les charge à caractère général. Le poids, c'est toujours les charges de personnel mais c'est extrêmement compliqué parce qu'on est une petite collectivité, 70 agents, hormis les départs en retraite et les mutations, ce n'est pas tous les jours, tous les mois ou toutes les années. Lorsqu'on est dans de grands volumes comme au conseil départemental on a plus de marge de manœuvre pour interroger et on sait très bien qu'un départ en retraite, la question ce n'est pas de savoir si on remplace ou pas, la question c'est de savoir est-ce que le poste est utile ou pas est-ce qu'il répond à une mission ou pas. Quand on a un départ d'un menuisier, est-ce qu'on a besoin d'un menuisier, est-ce qu'on a besoin d'un électricien. A partir de là on a tout de suite une réponse positive. On avait fait une étude extrêmement forte sur les charges à caractère général pour les diminuer, c'est ce qui a été dit. Deuxième point, c'est tous les appels à concurrence. On l'a fait pour les fluides, on l'a fait pour le gasoil et je peux vous dire qu'on a travaillé encore récemment sur les assurances, on va avoir des gains extrêmement importants et la téléphonie, un travail énorme fait par Erwan, avec l'appel d'offres concernant la téléphonie, les téléphones portables, wifi etc... ce qui fait qu'on a eu des marges de manœuvre extrêmement importantes même si c'est compliqué à mettre en place ensuite une fois que les marchés sont signés, mais vraiment des économies très très importantes. On en parlera aussi, peut-être pas aujourd'hui, sur la politique de l'éclairage public avec des extinctions progressives la nuit par exemple. Un travail poussé qui aujourd'hui nous a permis d'absorber, c'est le mot, la baisse de ces dotations de l'Etat.

En ce qui concerne maintenant le compte administratif du port :

Section d'exploitation : résultat global. Un excédent global de clôture de 78.407 €.

Dépenses d'exploitation : je n'ai pas de commentaire particulier. Le point le plus important c'est que ce compte est équilibré sans aucune subvention du budget principal de la Ville. Ce qui me semble important à dire puisque en résumé tout le monde n'utilise pas forcément le port et il est nécessaire que ce budget soit parfaitement équilibré. Merci à Monsieur BARBEY-CHARIOU qui gère de façon efficiente ce dossier.

Section d'investissement : rien de particulier non plus, vous avez les chiffres.

On passe maintenant au compte administratif de l'assainissement :

Un dossier majeur.

C'est un budget qui continue d'afficher un résultat très très satisfaisant puisque l'excédent est de 1.635.486,35 €.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

On connaît la raison de cet excédent bien sûr puisqu'on est parti sur une mise aux normes, une reconstruction d'une nouvelle station d'épuration. C'est un dossier, on l'a dit et redit de plus de 8 millions d'euros. La nouvelle station d'épuration doit avoir la capacité de traiter les eaux usées de la commune dans des conditions optimales. Ce qui permettra le développement de la commune avec l'accueil de nouveaux logements et dont sont dépendantes aussi les communes de TREVENEUC et de PLOURHAN. Faut-il le rappeler cet excédent permettra en complément du soutien financier de réaliser la nouvelle station d'épuration. On aura aussi une subvention de l'agence de l'eau de 60 % sur une grande partie de l'investissement. Je l'ai dit, redit la dernière fois, je le redis le dossier est déposé et il est actuellement à l'instruction. Je pense que les délais seront respectés et on peut penser qu'on sera opérationnel début 2020, dans les conditions optimales. Il faut remercier aussi les services de la commune qui travaillent énormément ainsi que les services de Saint Briec Armor Agglomération.

Section d'exploitation : je n'ai pas de commentaire à faire, vous avez les chiffres.

Section d'investissement : on retrouve l'illustration du poids de la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau : les subventions représentent 191.000 € sur un total de recettes réelles de 221.000 €.

Avez-vous des questions sur ce CA assainissement ?

On termine par le compte administratif du cinéma :

Résultat global de l'exercice : résultat global de clôture faut-il le dire et redire 43.79 €. On peut dire que c'est un résultat qui est tout juste à l'équilibre et bien sûr cet objectif est rempli grâce à la subvention d'équilibre qui a été versée par le budget principal. Cette subvention est de 106.500 €. Elle est quand même plus importante en 2017 par rapport à 2016. Ce qui nous permet de gérer au plus près ce qu'il est possible de faire d'un point de vue comptable et financier pour évidemment limiter les incidences sur le budget général.

Y a-t-il des questions ?

Je vais quitter la salle et c'est Madame JOULOT qui va présider la séance.

Monsieur le Maire quitte la salle, Madame JOULOT assure la présidence de l'assemblée et propose au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2017 tels qu'ils ont été présentés par le Maire.

Délibération n° 23/02/2018-02

Compte administratif 2017 - budget principal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 662 724,02	43 506,05		43 506,05	1 662 724,02
Opérations de l'exercice	5 483 517,02	6 369 988,53	3 066 452,16	1 793 682,14	8 549 969,18	8 163 670,67
TOTAUX	5 483 517,02	8 032 712,55	3 109 958,21	1 793 682,14	8 593 475,23	9 826 394,69
Résultats de clôture		2 549 195,53	1 316 276,07			1 232 919,46
Restes à réaliser			318 725,32	221 241,00	318 725,32	221 241,00
TOTAUX CUMULES	0,00	2 549 195,53	1 635 001,39	221 241,00	318 725,32	1 454 160,46
RESULTAT DEFINITIF		2 549 195,53	1 413 760,39			1 135 435,14

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Madame Micheline JOULOT, doyenne d'âge, à la présidence de la séance pour cette délibération.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Présents : 13

Représentés : 7

Votants : 20

La présidente de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n° 23/02/2018-01 concernant le compte de gestion 2017 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Vu l'instruction comptable M 14 ;

Décide à l'unanimité,

- **d'adopter le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017, tel que présenté par le Maire.**

Délibération n° 23/02/2018-03

Compte administratif 2017 - budget annexe port

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du port pour l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF PORT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		33 920,80		54 100,13	-	88 020,93
Opérations de l'exercice	217 103,11	239 201,46	125 859,37	94 147,09	342 962,48	333 348,55
TOTAUX	217 103,11	273 122,26	125 859,37	148 247,22	342 962,48	421 369,48
Résultats de clôture	-	56 019,15		22 387,85	-	78 407,00
Restes à réaliser	-	-	31 514,17	-	31 514,17	-
TOTAUX CUMULES	-	56 019,15	31 514,17	22 387,85	31 514,17	78 407,00
RESULTAT DEFINITIF		56 019,15		- 9 126,32		46 892,83

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Madame Micheline JOULOT, doyenne d'âge, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Présents : 13

Représentés : 7

Votants : 20

La présidente de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Vu la délibération n° 23/02/2018-01 concernant le compte de gestion 2017 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;

Décide à l'unanimité,

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe « port » pour l'exercice 2017, tel que présenté par le Maire.**

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Délibération n° 23/02/2018-04

Compte administratif 2017 - budget annexe assainissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		393 752,81		1 052 750,00		1 446 502,81
Opérations de l'exercice	146 697,88	215 863,15	231 019,55	350 837,82	377 717,43	566 700,97
TOTAUX	146 697,88	609 615,96	231 019,55	1 403 587,82	377 717,43	2 013 203,78
Résultats de clôture		462 918,08		1 172 568,27		1 635 486,35
Restes à réaliser			328 400,50	28 000,00	328 400,50	28 000,00
TOTAUX CUMULES		462 918,08	328 400,50	1 200 568,27	328 400,50	1 663 486,35
RESULTAT DEFINITIF		462 918,08		872 167,77		1 335 085,85

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Madame Micheline JOULOT, doyenne d'âge, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Présents : 13

Représentés : 7

Votants : 20

La présidente de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu le compte administratif du budget annexe « assainissement » de l'exercice 2017 ;
- Vu la délibération n° 23/02/2018-01 concernant le compte de gestion 2017 ;
- Vu l'instruction comptable M 49 développée ;

Décide à l'unanimité,

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2017, tel que présenté par le Maire.**

Délibération n° 23/02/2018-05

Compte administratif 2017 - budget annexe cinéma

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du budget annexe « cinéma » pour l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF CINEMA	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Résultats reportés			32 465,20		32 465,20	-
Opérations de l'exercice	122 487,05	152 911,62	71 776,88	73 861,30	194 263,93	226 772,92
TOTAUX	122 487,05	152 911,62	104 242,08	73 861,30	226 729,13	226 772,92
Résultats de clôture		30 424,57	30 380,78			43,79
Restes à réaliser			-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	30 424,57	30 380,78	-		43,79
RESULTAT DEFINITIF		30 424,57	30 380,78			43,79

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Madame Micheline JOULOT, doyenne d'âge, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Présents : 13

Représentés : 7

Votants : 20

La présidente de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n° 23/02/2018-01 concernant le compte de gestion 2017 ;
- Vu le compte administratif du budget annexe « cinéma » de l'exercice 2017 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;

Décide à l'unanimité,

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe « cinéma » pour l'exercice 2017 tel que présenté par le Maire.**

Monsieur le Maire revient dans la salle et Madame JOULOT lui annonce le résultat des votes.

Madame JOULOT : Je vous annonce que les 4 comptes administratifs ont été approuvés.

Monsieur le Maire remercie Madame JOULOT.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance du conseil municipal.

Présents : 14

Représentés : 8

Votants : 22

Point n° 8 : Affectation résultat de l'exercice 2017 - budget principal

Délibération n° 23/02/2018-06

Affectation résultat de l'exercice 2017 - budget principal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2017 s'établissent ainsi qu'il suit :

- **Section de fonctionnement**

Excédent reporté 2016	1.662.724,02 €
Excédent de l'exercice 2017	<u>886.471,51 €</u>
Résultat définitif 2017	2.549.195,53 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

- Section d'investissement

Déficit reporté 2016	-43.506,05 €
Déficit de l'exercice 2017	<u>- 1.272.770,02 €</u>
Résultat de clôture 2017	- 1.316.276,07 €
Déficit des restes à réaliser 2017	<u>- 97.484,32 €</u>
Résultat définitif d'investissement 2017	- 1.413.760,39 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;

Décide à l'unanimité,

- **De reporter une partie de l'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2017, soit 1 232 919,46 € au chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2018,**
- **D'affecter 1 316 276,07 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget primitif 2018,**
- **De reprendre le résultat de clôture, hors restes à réaliser, de la section d'investissement soit -1 316 276,07 € au compte 001 déficit reporté en dépenses d'investissement du budget primitif 2018.**

Point n° 9 : Affectation résultat de l'exercice 2017 - budget annexe port

Délibération n° 23/02/2018-07

Affectation résultat de l'exercice 2017 - budget annexe port

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2017 s'établissent ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement

Excédent reporté 2016	33.920,80 €
Résultat exercice 2017	<u>22.098,35 €</u>
Résultat définitif fonctionnement 2017	56.019,15 €

- Section d'investissement

Excédent reporté 2016	54.100,13 €
Résultat exercice 2017	<u>- 31.712,28 €</u>
Résultat clôture 2017	22.387,85 €
Déficit des restes à réaliser	<u>- 31.514,17 €</u>
Résultats définitifs investissement 2017	- 9.126,32 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-5 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;

Décide à l'unanimité,

- De reporter l'excédent de fonctionnement définitif de l'exercice 2017, soit 56 019,15 € au chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2018.
- De reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 hors restes à réaliser soit 22 387,85 € au compte 001 excédent reporté en recettes d'investissement du budget primitif 2018.

Point n° 10 : Affectation résultat de l'exercice 2017 - budget annexe assainissement

Délibération n° 23/02/2018-08

Affectation résultat de l'exercice 2017 - budget annexe assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2017 s'établissent ainsi qu'il suit :

- **Section de fonctionnement**

• Excédent antérieur reporté 2016	393.752,81 €
• Résultat de l'exercice 2017.....	69.165,27 €
• Résultat définitif de fonctionnement 2017.....	462.918,08 €

- **Section d'investissement**

• Excédent antérieur reporté 2016	1.052.750,00 €
• Résultat de l'exercice 2017.....	119.818,27 €
• Excédent de clôture 2017.....	1.172.568,27 €
• Solde des restes à réaliser 2017	- 300.400,50 €
• Résultat définitif d'investissement 2017.....	872.167,77 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 49 développé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-5 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 développé
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;

Décide à l'unanimité,

- De reporter l'excédent de fonctionnement, soit 462 918,08 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », du budget primitif 2018.
- De reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser, soit 1 172 568,27 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté », en recettes d'investissement du budget primitif 2018.

Point n° 11 : Affectation résultat de l'exercice 2017 - budget annexe cinéma

Délibération n° 23/02/2018-09

Affectation résultat de l'exercice 2017 - budget annexe cinéma

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2017 s'établissent ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Excédent de l'exercice 2017	<u>30.424,57 €</u>
Résultat définitif.....	<u>30.424,57 €</u>

Section d'investissement

Déficit antérieur reporté 2016	-32.465.20 €
Excédent de l'exercice 2017	<u>2.084,42 €</u>
Déficit de clôture 2017.....	-30.380,78 €
Solde des restes à réaliser 2017.....	<u>0,00 €</u>
Résultat définitif d'investissement 2017	-30.380,78 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;

Décide à l'unanimité,

- **De reporter le résultat de clôture de la section d'investissement soit – 30 380,78 € au compte 001 « déficit antérieur reporté » en dépenses d'investissement du budget primitif 2018,**
- **D'affecter le résultat de fonctionnement soit 30 424,57 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget primitif 2018.**

Point n° 12 : Contributions directes – vote des taux

Délibération n° 23/02/2018-10

Contributions directes – vote des taux

Il convient de fixer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2018.

Il est proposé de maintenir les taux 2017 pour l'exercice 2018.

	Taux 2017	Taux 2018 proposé
Taxe Habitation / THLV	17,88%	17,88%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,99%	15,99%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,24%	51,24%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 de la manière suivante :**

Taxe Habitation / THLV	17,88%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,99%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,24%

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Selon les engagements que nous avons pris en 2014, il est proposé de maintenir les mêmes taux pour 2018, sans augmentation des taux d'imposition.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Arrivée de Madame Béatrice FOURNIER à 19 heures 30

Présents : 15

Représentés : 7

Votants : 22

Point n° 13 : Budget principal – budget primitif de l'exercice 2018

Je l'avais dit en préambule, merci à Philippe LOUESDON et Catherine LECOEUICHE pour le travail important, pour leur présence à l'ensemble des réunions. Merci aux élus qui se sont fortement mobilisés pour s'investir dans l'écriture de ce budget 2018.

C'est un budget réaliste. Il est dans la continuité du schéma directeur 2014/2020. Il est dans la continuité bien sûr des projets tels qu'ils ont été initiés en 2017 et faut-il le dire certains donnent déjà une idée sur un certain nombre de dossiers qui seront réalisés en 2019. Monter ce budget a été un exercice pas trop compliqué mais très intéressant puisqu'on devait tenir compte de la diminution des dotations de l'Etat qui heureusement se sont stabilisées et se sont arrêtées pour le budget 2018 et sans augmenter les taux d'imposition.

Toujours un souci de bien maîtriser les charges de fonctionnement, tout en maintenant un service public de qualité. Je ne saurais trop remercier l'ensemble des agents municipaux pour leur réactivité et leur présence.

Le budget principal de la ville va s'équilibrer en dépenses et en recettes de fonctionnement à 7.420.952,46 € et la section d'investissement en recettes et en dépenses à 6.558.985,39 € ; soit un budget total pour notre commune de 13.979.937,85 €. On peut comparer de BP à BP. Pour le budget 2017, la section de fonctionnement était à 7.503.269 € et l'investissement à 4.346.530 €.

Dépenses de fonctionnement :

On retrouve les lignes habituelles :

On a fait une présentation telle qu'on l'avait travaillé en commission finances qui vous permet de comparer de BP à BP mais aussi en fonction du compte administratif.

Je rappelle l'importance de présenter mais surtout de voter ce compte administratif 2017 pour construire un BP 2018 tout à fait réaliste et cohérent en fonction du résultat.

Charges à caractère général : ce sont celles sur lesquelles nous avons travaillé le plus, ligne par ligne, pour qu'il n'y ait pratiquement pas d'évolution et on voit bien que sur le BP 2018 on est à 1.302.845 € et qu'on avait inscrit en 2017 1.325.030 €, ce qui fait qu'on diminue légèrement. On tient compte du CA, il y a une différence de 200.000 € simplement parce qu'il y a un certain nombre d'inscriptions budgétaires prévisionnelles, c'est le moins qu'on puisse dire. Les charges de personnel sont à 2.730.000 € alors qu'on avait inscrit au BP 2017 2.870.000 € et on voit qu'on est dans un affinement des charges de personnel puisqu'on a inscrit 2.730.000 et qu'au CA on est à 2.784.728,35 €.

Les charges financières (66) correspondent au remboursement des intérêts. Il y a une diminution sur le BP 2018 par rapport au BP 2017 puisqu'on n'a pas fait d'emprunt en 2017. C'est ce qu'on a vu tout à l'heure.

Les dépenses totales pour le BP 2018 sont à 7.420.952,46 € alors que sur le BP 2017 on était à 7.503.269,02 €.

On retrouve la même présentation que tout à l'heure en fonction des secteurs d'activité et on retrouve parfois les mêmes proportions. Toujours l'importance de l'entretien des bâtiments, la propreté, les espaces verts, la voirie et de tout ce qui tourne autour de l'éducation et de la jeunesse : L'école publique, les centre de loisirs, l'animation, la vie associative, le tourisme et bien sûr l'administration générale, les modes et les moyens de fonctionnement de l'administration.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, ce budget a été construit sans augmentation de la fiscalité, les mêmes taux depuis 2014 et vu les chiffres que nous avons eus et qui ont été présentés sur le CA 2017 on a inscrit le même produit des jeux du casino à hauteur de ceux qui ont été réalisés en 2017.

Impôts et taxes : 4.394.001 € au BP 2018(4.237.090 au BP 2017) et au CA 2017 4.486.790 €

Taxe sur les jeux, point extrêmement important, on a inscrit 1.320.000 €, en 2017 on avait inscrit 1.260.000 € finalement au CA on a eu 1.327.796 €.

Les dotations et participations : 1.216.125 € au CA on était à 1.247.846 € et les dotations de l'Etat sont maintenant stabilisées à 975.000 €.

Les recettes réelles : 7.254.497 et par rapport au BP 2017 7.353.719 et on voit qu'on a une augmentation des recettes réelles par rapport au CA à 6.214.570 €. Ce sont les chiffres exacts.

L'autofinancement :

Sur la colonne de gauche vous avez les dépenses réelles de fonctionnement 5.91.042 € et sur la colonne de droite les recettes réelles de fonctionnement 7.254.497 € dont le report bien sûr du résultat antérieur, d'où l'importance de toujours présenter le compte administratif avant le vote du budget. On retrouve le résultat antérieur 1.232.919,46 ce qui fait qu'en

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

autofinancement on est à 2.163.355,46 €. C'est bien la différence entre les recettes et les dépenses réelles qui constituent bien sûr le point important pour le financement des investissements tels qu'on va les proposer pour 2018.

En ce qui concerne maintenant l'autofinancement et le point investissement, vous avez d'un côté les dépenses réelles d'investissement et les recettes réelles d'investissement. On retrouve toujours cet autofinancement 2.163.355,46 €, de chaque côté de la ligne de trésorerie qui est à 745.130 et bien sûr la partie supérieure qui est à 3.465.588,93 € qui correspond à l'emprunt. Vous suivez ? c'est simple.

M.BREZELLEC : sur la fiscalité des ménages vous pouvez revenir un peu en arrière Catherine ? 2.362.000 €, j'imagine qu'il y a la part de l'Etat maintenant qui figure dedans. Comment peut-on être sûr de ce qu'on va retoucher compte tenu qu'il y a un certain nombre de ménages qui seront exonérés de la taxe d'habitation. Comment on peut faire, moi c'est par curiosité que je pose la question, comment on peut faire pour établir un budget le plus proche possible dans ces conditions actuelles que nous impose l'Etat ?

M. LE MAIRE : On a tenu compte des déclarations ministérielles pour dire qu'on allait être remboursé à l'euro près. C'est exactement ce qui nous a été dit et on peut l'espérer.

M.LOUESDON : les montants qui ont été prévus, là on ne reprend pas le détail des articles, vous l'aurez à l'intérieur, mais le montant qui a été inscrit, qui est proposé, c'est la valeur 2017. Comme cela on a limité les risques puisqu'on n'avait pas les détails. Actuellement ils ont été publiés, il n'y a pas très longtemps, ne prend pas en compte non plus la revalorisation des bases qui a été annoncée il me semble tout dernièrement à 1.1 %. Il y avait un doute encore sur les formules de calcul.

Les dépenses d'investissement :

Dépenses réelles : 6.374.074 dont les dépenses d'équipement qu'on trouve à 3.754.323 (on va les détailler ensuite), l'emprunt 1.165.475 ce qui fait des dépenses totales de 6.558.985 €.

Les dépenses d'équipement, je l'ai dit tout à l'heure, sont à 3.754.323, ce sont les inscriptions budgétaires pour 2018 que je vais détailler ensuite.

Les recettes d'investissement :

On a l'excédent d'investissement qui est de 0. Les dotations et fonds divers, plus la récupération de la FCTVA, des subventions à hauteur de 302.256, des subventions reportées qui sont des restes à réaliser, remboursement de l'avance forfaitaire et bien sûr si on veut équilibrer ce budget en recettes d'investissement, il s'équilibre on l'a dit par l'autofinancement qui est dégagé de la section de fonctionnement et l'inscription d'un emprunt, dont on parlait tout à l'heure. Cet emprunt sera contracté s'il est nécessaire en fonction du taux de réalisation bien sûr de l'investissement et des projets que je vais présenter. Donc c'est une inscription budgétaire, on ne mobilisera cet emprunt qu'en cas de nécessité.

Les dépenses d'équipement : c'est le point qui je pense intéresse les quincocéens.

Section d'investissement. Quelles sont les principales opérations que l'on propose. Elles concernent essentiellement de l'urbanisme et de l'aménagement pour 2.157.092 €. J'ai été amené à les évoquer lors du débat d'orientation budgétaire. Bien sûr on poursuit les aménagements du Portrieux qui actuellement se poursuivent avec une régularité sans aucun retard, il faut le souligner. La question m'a été posée ce matin quand j'étais sur le marché, est-ce qu'on aura terminé à Pâques ? je ne pense pas, on aura plutôt terminé avant le 1^{er} juillet. Je crois qu'il faut être raisonnable, ce sera fin juin début juillet. Merci de porter ce message, je l'ai dit aux personnes rencontrées ce matin, je crois que ça va être un petit peu compliqué, il nous en reste un peu à faire. Ces aménagements du Portrieux avaient fait l'objet d'un ACP (Autorisation de Programme avec des Crédits de Paiement). Ces autorisations de programme sont intéressantes parce qu'elles correspondent à des dépenses d'immobilisations à caractère pluriannuel, ce qui permet de formaliser, de visualiser une dépense dont le paiement s'étendra bien sûr sur plusieurs exercices. Je ne reviens pas sur le détail des aménagements du Portrieux, c'est un dossier qui est porté depuis 2 ans, qui a fait l'objet de suffisamment de concertation avec les Comités de quartier, les commerçants, les riverains, les élus, les services et actuellement il est dans sa phase opérationnelle et l'objectif bien sûr c'est que tout soit terminé avant début juillet, on l'a compris avant le début de la saison.

La place d'Armes : on en a parlé, on l'avait présenté, c'est un dossier qui me semble important pour 2 raisons. D'abord parce que la place d'Armes est en très mauvais état, ce n'est pas un scoop, il y a des trous, il pleut en Bretagne et quand il pleut il y a de l'eau dans les trous, ce n'est pas moi qui l'ai écrit c'est d'autres qui l'ont écrit. Et surtout la problématique c'est qu'il y a un transformateur sur cette place qui est très très mal situé. On va commencer une partie des travaux à la fois en assainissement, on va le retrouver dans le budget assainissement, et surtout le déplacement du transfo dont le coût est important. M. QUELEN merci. On a pu un peu négocier mais la participation du SDE n'est pas forcément à la hauteur de nos espérances. Ce déplacement non seulement est nécessaire, il n'est pas esthétique, mais surtout il va nous permettre de proposer un aménagement à la fois esthétique, cohérent et surtout qui nous permettra de gagner des places de parking. Ces places de parking sont essentielles à la fois pour nos activités touristiques mais aussi pour le casino. Parce qu'il faut qu'il y ait des places de parking à proximité. Et je rappelle qu'on avait bloqué une somme sur le compte 471 à hauteur de 85.000 €. Habitat – Kerbearieux : on en a parlé. L'opération est actuellement en cours. La phase de démolition est commencée. La pose de la première pierre aura lieu le 20 mars entre 14 et 15 heures, on vous le précisera. Notre participation est à hauteur de 5.000 € par logement et nous avons la possibilité de régler cette part qui nous revient sur 2 années et donc 80.000 € sont inscrits cette année et 80.000 € seront inscrits en 2019.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

La modification du PLU : cela fait partie aussi des objectifs. Vu le nombre d'opérations qui ont lieu actuellement dans le service urbanisme de la commune, on fait appel à un bureau d'études pour nous accompagner sur ces modifications du PLU. Je vous rappelle qu'on l'avait voté avant fin mars 2017.

Le Parc de la Duchesse Anne : il s'agit là de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). On sera amené à le re-détailler puisque on va commencer les premières réunions pour que tous les utilisateurs soient associés sur cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

Programme de voirie : 403.430 €. Des aménagements de sécurité, on poursuit tel qu'on l'avait proposé. Tous ces aménagements de sécurité font suite à un certain nombre de rencontres qu'on a pu avoir à la fois avec les comités de quartier, les riverains, lors des cafés citoyens, ce qui nous a permis d'avoir un certain nombre d'avis et de voir qu'elles étaient les priorités. On a aménagé la rue de Dol, on a fait la rue Pasteur, la rue des Marronniers, la rue de la Marne, le boulevard du Littoral, on avait fait la première tranche et finalement les riverains de la deuxième tranche nous ont demandé que ce soit réalisé rapidement et c'est terminé avec 2 ou 3 adaptations demandées en fonction de quelques difficultés mais les riverains ont vraiment joué le jeu et je les remercie. On va donc poursuivre ces aménagements de sécurité, par la rue Joffre et la rue Cadot. Les plans sont prêts, ils ont été vus en commission urbanisme, les appels d'offres sont actuellement en cours, en sachant de façon très très claire que cette rue sera laissée en double sens.

Réfection de chaussées et trottoirs : pour 25.000 €.

Le plateau scolaire : on l'avait inscrit en 2017 mais malheureusement comme vous le savez il y a eu un incendie près du local du bagad. On attend le traitement par les assurances et on devrait avoir collectivement une réflexion sur comment utiliser ce plateau scolaire et une fois qu'il y aura eu la déconstruction du bâtiment quel est le devenir de ce site et comment l'aménager à la fois à destination des scolaires et probablement quelques places de parking.

Stationnement Mimosas : Comme vous le savez on a réhabilité en partenariat avec Côtes d'Armor Habitat la salle des associations des Mimosas qui est devenue maintenant le pôle associatif. On en reparlera dans une délibération, le point n° 27 de l'ordre du jour, qui concerne le centre municipal de santé. Dans le prolongement de cette salle, le pôle associatif, il y a l'ex logement du gardien qui aura pour destination d'accueillir le centre de santé. Si vous connaissez un peu ce quartier, il y a un grand espace de pelouse complètement inutilisé difficile à entretenir qui va être transformé en parking qui sera bien sûr utile pour le centre de santé mais également pour le pôle associatif et utile aussi puisque situé derrière l'école des Embruns. Ce sera donc bien l'installation d'un parking.

RD 786 : on est là aussi dans le cadre d'un APCP. Il s'agit du dossier du carrefour des Prés Mario. Le dossier a été instruit par nos services, il est actuellement définitivement inscrit par le conseil départemental. J'attends le retour pour qu'on le valide en commission urbanisme et ensuite on pourra le lancer. On va poursuivre les aménagements de la RD 786, on a vu la première tranche qui a été réalisée, le passage de 2 X 2 voies en 2 X 1 voie au droit du moulin, plus le passage piétons, la limitation de la vitesse à 70 Km/heure. On va donc poursuivre ces aménagements ce qui permettra d'avoir une 786 mise en sécurité jusqu'au carrefour de Kertugal. Avec une question qui n'a pas été résolue mais pour laquelle je suis plutôt partisan, c'est la limitation de la vitesse à 70 Km/heure jusqu'au carrefour de Kertugal. Actuellement on voit bien qu'une fois le Moulin passé on repasse à 90 donc une tendance à l'accélération et un risque d'accidents, mais je vais essayer de plaider pour que ce soit 70 Km/Heure sur l'ensemble de cette section. Un beau dossier, on sera accompagné bien sûr par le département, j'attends le retour des plans et on le présentera en commission urbanisme.

Réseaux divers : les eaux pluviales qui sont de notre responsabilité, l'éclairage public, il s'agit de quelques aménagements, et le programme d'optimisation de l'éclairage public qu'on avait initié en 2017 et qui est actuellement en cours de réalisation. Je serai amené à communiquer prochainement auprès des habitants, vous allez recevoir un document, je m'adresse à la presse, pour donner l'échéancier et surtout le programme. Ce programme d'optimisation concerne surtout une mise en sécurité, je l'ai dit et redit. Mise en sécurité parce qu'il y avait des boîtiers qui étaient extrêmement dangereux pour les agents communaux, avec une mise en sécurité avec des possibilités d'extinction progressive en fonction d'un certain nombre d'horaires, en fonction d'un certain nombre de sites, en fonction de la présence de caméras et en fonction de la saison (hivernale ou estivale). Cela a déjà été vu en commission et vous recevrez prochainement les premiers documents pour que vous soyez bien informés. Tout cela devrait être opérationnel fin avril.

L'école des Embruns : on continue la remise à niveau, c'est ce qu'on peut dire, qui concerne la poursuite de l'étanchéité du toit ainsi que l'informatisation. L'équipement informatique est à hauteur de 12.000 € avec un logiciel de gestion et de facturation pour 10.000 €.

Le centre de congrès : Cela concerne la centrale de traitement d'air pour 7.600 €.

Le centre de loisirs des jeunes : Les opérations ont commencé puisque l'étanchéité de la rotonde est terminée et on va travailler sur la coursive autour, ensuite on va faire le ravalement et remettre complètement en état.

Enfin, on a inscrit 56.50 € pour le gros entretien des bâtiments.

Enfin, il reste un point puisqu'on parle du centre de congrès qui n'a pas encore été vu, c'est tout ce qui concerne la terrasse. On se posait la question, on l'a évoqué entre nous, la terrasse n'est pas en très bon état et il est proposé dans un premier temps de remplacer la structure en bois puis ensuite de faire une étude sur la possibilité d'avoir une structure plus granitée pour voir si la structure peut supporter le poids du granit. Dans un premier une réhabilitation qui va être faite notamment au niveau de l'escalier et on retravaillera ensuite pour voir si on a la possibilité de supprimer cette terrasse en bois telle qu'on a proposé notamment dans les marches. Autrefois, en 2014, c'était du bois et là aujourd'hui on a mis des marches en granit. Donc une étude technique va être réalisée. Cela me semble urgent.

En ce qui concerne les infrastructures, pour le cimetière une demande importante des familles que je rencontre régulièrement, c'est le columbarium qui va être installé.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

On poursuit le centre technique municipal et les 401.688 € inscrits correspondent à l'achat des terrains sur la zone de Kertugal. On devrait signer prochainement.

La salle de l'Espérance : l'extension est actuellement en cours. Cela concerne à la fois une extension des locaux de rangement mais aussi une adaptation en fonction des demandes des associations, M. Huc et M. Quelen, pour une sorte de club house afin qu'ils puissent se réunir. Aujourd'hui s'est en cours de réalisation.

Le tennis : 10.950 €. C'est le grillage.

Le stade E Lallinec : les terrains sont très boueux actuellement. On va réaliser des opérations de drainage.

J'espère que vous avez tous vu hier au soir l'émission sur France 2 qui concernait les terrains synthétiques. Avec les granulés qui sont absorbés par les enfants et sur lesquels une étude a été demandée par le gouvernement, avec une restitution. Chacun a compris, je ne reviendrai pas sur ce dossier mais en tant que médecin les précautions que je vous avais transmises, aujourd'hui je laisse tout ça à la réflexion générale sur l'utilité ou non d'un terrain synthétique sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Il existe en médecine ce qu'on appelle le principe de précaution et donc manifestement cette émission hier soir a bouleversé, pas la France mais au moins les quincocéens puisqu'ils m'ont parlé toute la journée. Le Gouvernement qui a pris la décision de demander un rapport sur les risques sanitaires des terrains synthétiques. Maintenant je vous laisse transmettre ça à qui de droit et j'espère que vous comprenez à qui.

Sentier du littoral, plages et abords : on poursuit nos aménagements. Sur le sentier du littoral on a un énorme travail qui a été mené à la fois par les services, on avait fait une visite avec Marcel QUELEN, avec les services puis ensuite on avait réalisé ce qu'on appelle une balade citoyenne qui n'était pas une simple balade, on n'est pas allé prendre l'air. Les riverains étaient très présents et nous ont donné un certain nombre d'avis, de recommandations et c'était intéressant parce qu'on s'aperçoit que parfois on n'a pas la traçabilité de tout ce qui a été fait sur le littoral. Les anciens étaient très présents et nous ont expliqué les risques. On va commencer une révision complète de ce sentier du littoral pour 163.700 €.

Vous voyez remplacement des barrières Delpierre. Vous allez me demander à quoi cela correspond. C'est sur le quai de la République, là où on termine les aménagements. C'est les premiers aménagements, on a vu ce qu'on appelle les bétons bouchardés, les pavés. Je précise aussi qu'il va y avoir des végétaux. Surtout il ne faut pas qu'on s'inquiète, ce n'est pas que minéralisé cet espace, le choix des végétaux sera fait la semaine prochaine. Les espèces, les arbres, les hauteurs, les couleurs tout va être choisi. Par contre, lorsqu'on a fait le diagnostic on s'aperçoit malheureusement que les barrières Delpierre qui sont le long du quai de la République, une grande partie sont en très mauvais état. Elles sont très dégradées, il y a une partie qui est rouillée et on sait très bien que si on les laisse se dégrader la rouille va couler sur les trottoirs. C'était une décision un peu lourde de décider leur remplacement. Donc à un moment vous allez les voir disparaître puis après elles vont réapparaître, là aussi c'est le message, on ne les supprime pas et on les étendra plus loin au-delà de la cale puisqu'un certain nombre de barrières Delpierre vont retrouver aussi leur situation initiale. C'est un budget important, tant pis, je crois que c'est nécessaire puisqu'on est en travaux autant finir complètement le dossier pour éviter de revenir sur place dans 2 ans.

Le ponton communal : on termine pour 7.000 €

Le vieux gréement : 12.000 €

Concernant le sentier du littoral, je voulais juste vous donner le détail : des aménagements rue des Embruns, au niveau de la grève de la Source, le Nord Ker Moor et au niveau de la Comtesse. On donnera un certain nombre d'informations à mesure que les travaux vont se réaliser.

Dernier point en ce qui concerne le patrimoine. L'église, c'est un dossier qu'il faut qu'on solde, c'est les 2 statues. On a un certain nombre de subventions qui sont proposées à la fois par le département et la région.

Le moulin Saint Michel : on s'est aperçu que les ailes étaient en très mauvais état. Il y a ce qui est vertical et ce qui est horizontal. On s'est aperçu que les barres horizontales étaient en très très mauvais état. En plus il y a eu un problème d'axe. C'est compliqué à expliquer si c'est lié à la tempête ou pas mais en tout cas elles sont immobilisées. On a demandé des devis et on nous a proposé de démonter les ailes pour refaire les barres horizontales sauf que les barres verticales commencent à être un peu fatiguées. Si on fait venir une nacelle pour démonter les ailes, qu'on refait les barres horizontales, qu'on laisse les barres verticales, nous ou nos successeurs devront faire re-démonter les ailes pour changer les barres verticales dans 2 ou 3 ans. En concertation avec l'Amicale du Moulin on a bien travaillé ensemble et on a pris la décision de démonter une fois pour toutes les ailes, les déposer, les remettre en état, les remettre à niveau pour qu'on traite le problème en une seule fois et qu'on procède aussi à leur protection par la pose de protections et de produits. C'est une décision mais je pense que ça va nous éviter de faire l'opération en 2 ou 3 fois sur 4-5 ans avec à chaque fois une immobilisation des ailes, des questionnements. Evidemment ça va tomber pendant la période touristique pour les opérations de nacelle et de grutage mais autant traiter le problème en une seule fois. C'est un investissement lourd pour lequel on n'a aucun accompagnement et pas de subvention mais je préfère vous proposer cette décision pour qu'elles soient démontées en une fois, refaites complètement, remontées et qu'on ne revienne plus sur le dossier pendant un certain temps.

Quant à la chapelle Sainte Anne, on va poursuivre la restauration. Là on a eu quelques difficultés mais on l'a évoqué tous ensemble. Le retable est déposé, les statues, c'est déposé. On a eu les lambris, mauvaise surprise, ils sont en très mauvais état, à 70 %. Là aussi on a un coût prohibitif pour les restaurer. Après discussion, il fallait refaire des lambris mais des pseudo-lambris qui n'auraient peut-être pas été aussi historiques que prévu. Deuxièmement on n'avait pas forcément les lignes de subvention en face, donc on a pris la décision, après de longs échanges, c'est beaucoup de concertation, de ne pas remettre de lambris et de refaire le mur en chaux tel qu'il était originellement et je pense que ce sera très joli. Voilà la décision qu'on a prise et c'est donc définitivement soldé et on va donc terminer les travaux de restauration de cette chapelle Sainte Anne.

Vous avez peut-être des questions par rapport au projet de budget que je vous ai détaillé ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

C'est un dossier que nous connaissons bien, nous l'avons déjà vu et revu.

M. HUC : Combien nous coûte l'éclairage par an ?

M. LE MAIRE : 70.000 €

M. HUC : Si on met 33.000 €, pour économiser ça va nous prendre beaucoup de temps.

M. LE MAIRE : L'optimisation ce n'est pas une histoire d'extinction sur laquelle on va gagner en termes de fonctionnement, c'est surtout une mise en sécurité. Il y a un certain nombre de boîtiers pour lesquels je pense que le CHSCT de la commune n'est pas d'accord aujourd'hui. Travail qui n'avait pas été réalisé depuis des années. A partir de là, une fois qu'il y a une mise en sécurité on pourra régler les horloges comme on veut. Donc on pourra sur 6 mois faire une phase d'expérimentation, on aura des retours il ne faut pas se le cacher parce qu'on va nous appeler forcément, parce que certaines rues sont éteintes à 2 heures du matin, d'ailleurs je me demande ce qu'on fait à 2 heures du matin dans SAINT-QUAY-PORTRIEUX en plein hiver.... mais ce qui veut aujourd'hui que l'objectif c'est la mise en sécurité de contrôle et il va y avoir un certain nombre de rues qu'on va éteindre progressivement à 23 heures, voire 1 heure du matin en fonction de la période hivernale, estivale. Tout ça a été vu, on n'a pas innové c'est ce qui est fait dans beaucoup de communes. Mais ça sera expérimental pendant 6 mois et on verra comment cela fonctionne mais le but c'est quand même la mise en sécurité. D'autres questions ?

Les budgets annexes : Port, assainissement et cinéma.

Le budget annexe du port :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 287.739,15 €

La section d'investissement : en recettes et en dépense : 177.334,17 €

Soit un budget total de 465.073,32 €

Les dépenses d'équipement :

Parc à annexes (un reste à réaliser) qui est actuellement en cours puisque les annexes ont été commandées, reste à mettre ne place le grillage

La navette : on en a parlé c'est une inscription de précaution. C'est-à-dire qu'il y a une navette actuellement et on attend son habilitation par les affaires maritimes, en fonction de la nouvelle réglementation. Soit notre navette est habilitée et elle peut fonctionner, soit on n'a pas l'autorisation et il faudra bien se trouver dans les conditions de racheter une navette et s'il faut la racheter très rapidement il faut qu'il y ait une inscription budgétaire. Donc aujourd'hui c'est une inscription de précaution. Vous allez voir cela en commission mer et littoral.

Une étude et mise aux normes du bâtiment, cela concerne la capitainerie.

Budget annexe assainissement :

Le budget est plus important du fait que c'est une gestion du service en régie, soit 100 % des dépenses et des recettes.

Avec un changement au 1^{er} janvier 2018 à une comptabilité hors taxe

La redevance assainissement est de 556.950 € et les dépenses d'exploitation liées à la prestation de service Veolia 290.500 € HT annuel.

On a un budget total de 3.051.624 ?43 € ;

Les dépenses d'équipement :

Place d'Armes 264.000 €,

La rue Le Sénécal et la rue Paul Déroulède, c'était un reste à réaliser, les travaux sont actuellement en cours et ça se passe bien.

les aménagements du quartier du Portrieux, quelques restes à réaliser, je pense que c'est du côté des venelles et de la rue du Commerce et de la rue Sainte Anne,

la mise en conformité de la station d'épuration pour 165.755 €

L'émissaire de rejet en mer pour 141.100 €

Les études sont terminées et le dossier est déposé et est en cours d'instruction.

Budget annexe du cinéma :

Section de fonctionnement équilibrée à 126.221,21 €

Une section d'investissement en recettes à 102.950,78 €

Soit un budget total de 229.171,99 €

La délégation de service public est actuellement en cours et il y aura une proposition du choix de l'exploitant au conseil municipal de fin mars.

Je crois que j'ai tout présenté mais ce sont des dossiers que vous connaissez tous, qu'on a vus et revus, traités en interne.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Y a-t-il des questions ? Alors, on va passer au vote.

Présents : 15

Représentés : 7

Votants : 22

Délibération n° 23/02/2018-11

Budget principal – budget primitif de l'exercice 2018

Le projet de budget communal pour l'exercice 2018 a été présenté en commission finances. Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

chap	DEPENSES FONCTIONNEMENT	PROPOSITIONS BP 2018	chap	RECETTES FONCTIONNEMENT	PROPOSITIONS BP 2018
011	Charges à caractère général	1 302 845,00	002	Résultat d'exploitation reporté	1 232 919,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 730 000,00	013	Atténuations de charges	22 010,00
014	Atténuations de produits	185 911,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,...	297 452,00
65	Autres charges de gestion courante	620 785,00	73	Impôts et taxes	4 394 001,00
66	Charges financières	140 000,00	74	Dotations participations et	1 216 125,00
67	Charges exceptionnelles	111 601,00	75	Autres produits de gestion courante	66 970,00
022	Dépenses imprévues		76	Produits financiers	20,00
023	Virement à la section d'investissement	1 836 210,46	77	Produits exceptionnels	25 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	493 600,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 455,00
	TOTAL DEPENSES	7 420 952,46		TOTAL RECETTES	7 420 952,46

Section d'investissement :

OPERATIONS		PROPOSITIONS BP 2018	
		DEPENSES	RECETTES
OPFI	Opération financière	2 623 156,07	3 805 866,53
OPNI	Opération non individualisée	181 506,00	2 141 282,86
	TOTAL	2 804 662,07	5 947 149,39
261	Services administratifs	14 875,00	1 225,00
262	Services techniques	29 000,00	
264	Groupe scolaire "les Embruns"	67 760,00	2000,00
265	Communication	2 100,00	
268	Centre de Loisirs des Jeunes (matériel)	8 590,00	
270	CENTRE DES CONGRES	7 621,00	
277	EGLISE	21 000,00	2000,00
301	Opérations non affectées	54 200,00	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

349	Construction d'un court de tennis	10 950,00	
366	Sentier du littoral - GR 34	147 500,00	
370	Moulin Saint Michel	28 500,00	
378	Chapelle Sainte Anne	29 500,00	
385	Salle de l'Espérance	32 000,00	
386	Eclairage public	7 500,00	
388	Pluvial	5 000,00	
390	Centre technique municipal	400 750,00	
393	Ecole de Musique (matériel)	2 160,00	
394	Urbanisme	110 000,00	
396	Aménagement de voirie	135 500,00	
403	Vieux Gréement	12 000,00	
406	Schéma directeur d'aménagements urbains	1 763 592,00	256 410,00
407	Stade E. Lallinec	10 000,00	
410	RD 786 TAG Carrefour des Prés Mario Rd point France Libre	242 000,00	30 000,00
424	Parc de la Duchesse Anne	10 000,00	
431	Aménagement de la Place d'Armes	283 500,00	98 960,00
	TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 435 598,00	390 595,00
	RESTE A REALISER 2017	318 725,32	221 241,00
TOTAL GENERAL BP 2018		6 558 985,39	6 558 985,39

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet de budget de la commune pour l'exercice 2018, tel que présenté.**

Délibération n° 23/02/2018-12

Budget primitif 2018 – budget annexe port

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe Port pour l'exercice 2018, et précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

chap	DEPENSES	PROPOSITIONS BP 2018	chap	RECETTES	PROPOSITIONS BP 2018
011	Charges à caractère général	48 705,00	002	Résultat d'exploitation reporté	56 019,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	53 330,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	187 000,00
65	Autres charges de gestion courante	26 060,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 720,00
66	Charges financières	27 600,00			

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

023	Virement à la section d'investissement	37 079,15			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 965,00			
	TOTAL DEPENSES	287 739,15		TOTAL RECETTES	287 739,15

Section d'investissement

	OPERATIONS	PROPOSITIONS BP 2018	
		DEPENSES	RECETTES
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		22 387,85
021	Virement de la section d'exploitation		37 079,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 720,00	94 965,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 500,00	
	TOTAL OPERATION FINANCIERES	108 220,00	154 432,00
	OPERATION EQUIPEMENT		
202	ADMINISTRATION DU PORT	600,00	
383	Programme futur	37 000,00	22 902,17
	TOTAL EQUIPEMENT	37 600,00	22 902,17
	RESTES A REALISER 2017	31 514,17	

TOTAL GENERAL	177 334,17	177 334,17
----------------------	-------------------	-------------------

Monsieur le Maire indique que le budget du port est assujéti à la TVA car il concerne des prestations de services portuaires. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.**

Délibération n° 23/02/2018-13

Budget primitif 2018 – budget annexe assainissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget du service assainissement pour l'exercice 2018 et précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Cha p	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Cha p	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
----------	----------------------------	----------	----------------------------

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

011	Charges à caractère général	298 500,00	002	Résultat d'exploitation reporté	462 918,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	57 000,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	556 950,00
66	Charges financières	6 300,00	75	Autres produits de gestion courante	12 240,00
023	Virement à la section d'investissement	586 323,08	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 820,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 805,00			
	TOTAL DEPENSES	1 051 928,08		TOTAL RECETTES	1 051 928,08

Section d'investissement :

OPERATIONS		BP 2018	BP 2018
		DEPENSES	RECETTES
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 172 568,27
16	Emprunts et dettes assimilées	5 300,00	
021	Virement de la section d'exploitation		586 323,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 820,00	103 805,00
45	Opérations pour compte de tiers	89 000,00	89 000,00
	TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	114 120,00	1 951 696,35

OPE	OPERATIONS D'EQUIPEMENT		
115	Mise en conformité STEP	165 755,00	
126	Poste de refoulement Place d'Armes	264 000,00	
128	Programme 2017	25 000,00	
129	Emissaire rejet en mer	141 100,00	20 000,00
130	Programme 2018	961 320,85	
	TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 557 175,85	20 000,00
	RESTES A REALISER 2017	328 400,50	28 000,00

TOTAL GENERAL	1 999 696,35	1 999 696,35
----------------------	---------------------	---------------------

Monsieur le Maire indique que le budget du cinéma est assujéti à la TVA. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 49 développé
- Vu le projet de budget ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2018 tel que présenté.**

Délibération n° 23/02/2018-14

Budget primitif 2018 – budget annexe cinéma

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe Cinéma pour l'exercice 2018 et précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Ce projet s'établit comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Section de fonctionnement :

Chap	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Chap	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011	Charges à caractère général	30 495,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	74	Subventions d'exploitation	104 251,21
66	Charges financières	17 200,00	75	Autres produits de gestion courante	2 400,00
023	Virement à la section d'investissement	34 336,21	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 570,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 190,00			
	TOTAL DEPENSES	126 221,21		TOTAL RECETTES	126 221,21

Section d'investissement :

	OPERATIONS	BP 2018	BP 2018
		DEPENSES	RECETTES
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	30 380,78	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		30 424,57
021	Virement de la section d'exploitation		34 336,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 570,00	38 190,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	
	TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	97 950,78	102 950,78

OPE	OPERATIONS D'EQUIPEMENT		
100	CINEMA	5 000,00	
	TOTAL OPERATION D'EQUIPEMENT	5 000,00	0,00

TOTAL GENERAL	102 950,78	102 950,78
----------------------	-------------------	-------------------

Monsieur le Maire indique que le budget du cinéma est assujéti à la TVA. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le projet de budget annexe du cinéma l'exercice 2018, tel que présenté.**

Après le vote des différents budgets :

M. LE MAIRE : Je vous remercie. On peut trouver que cette présentation des budgets est un peu courte mais elle a fait l'objet de nombreuses réunions à la fois par les commissions urbanisme, finances, plénière. Ce sont des dossiers connus qui n'amènent aucune surprise. On sera ensuite amené à les détailler au fur et à mesure de leur réalisation.

Point n° 17 : ACP - Aménagement urbain du quartier du Portrieux – Actualisation

Délibération n° 23/02/2018-15

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

APCP - Aménagement urbain du quartier du Portrieux – Actualisation

La ville a engagé le réaménagement urbain du quartier du Portrieux.

L'AP/CP Aménagement urbain du quartier du Portrieux a été créée par délibération n° 26/02/2016-14 au conseil municipal du 26 février 2016 et actualisée par délibération n°03/03/2017-14.

Elle regroupe la totalité des dépenses de l'opération et prévoit la répartition annuelle des crédits pour la durée de l'opération.

Le montant total des travaux pour l'aménagement urbain du quartier du Portrieux est estimé à 2 775 000 € TTC sur une durée de 4 ans. En 2017, les crédits de paiement avaient été prévus à hauteur de 984 796,80 €. Conformément à la réglementation des AP/CP, il convient d'actualiser celle-ci en fonction de l'avancement de l'opération et des crédits réellement consommés sur l'année. Il est donc nécessaire d'une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement 2018, selon le tableau suivant :

Opération 406 - BUDGET PRINCIPAL			CREDITS DE PAIEMENT	
Mouvements financiers	AP TTC	REALISE	CP 2018	CP 2019
Honoraires (M.O.E, Divers)	109 973,90	72 301,90	31 772,00	5 900,00
INSTALLATION, MATERIEL ET OUTILLAGE	2 560 042,48	695 170,66	1 629 789,20	235 082,62
Effacement de réseaux	104 530,80	0,00	102 030,80	2 500,00
Annonces, insertions & reprographie	452,82	452,82	0,00	
TOTAL DEPENSES	2 775 000,00	767 925,38	1 763 592,00	243 482,62
Département (contrat territoire amende de police	151 071,00	0,00	151 071,00	0,00
couche roulement département	30 000,00	30 000,00		
SDE participation effacement de réseau électrique	45 000,00	45 000,00		
F.C.T.V.A. (année n-2)	17 000,00		17 000,00	
	118 800,00			118 800,00
TOTAL RECETTES	361 871,00	75 000,00	168 071,00	118 800,00
CHARGE NETTE	2 413 129,00	692 925,38	1 595 521,00	124 682,62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,
- Vu l'instruction codificatrice M14,
- Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au bon déroulement de l'opération,

Décide à l'unanimité,

- **D'actualiser l'autorisation de programme pour l'aménagement urbain du quartier du Portrieux d'un montant de 2.775.000 €,**
- **D'approuver la répartition des crédits de paiement présentée dans le tableau ci-dessus,**
- **Les crédits 2018 ont été inscrits au budget primitif 2018.**

Point n° 18 : APCP - construction du Centre Technique Municipal – Actualisation

Délibération n° 23/02/2018-16

APCP - construction du Centre Technique Municipal – Actualisation

L'AP/CP Construction du centre technique a été créée par délibération n°03/03/2017-16 au conseil municipal du 03 mars 2017.

L'AP/CP regroupe la totalité des dépenses de l'opération et prévoit la répartition annuelle des crédits pour la durée de l'opération.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Le montant total des travaux pour la construction du Centre Technique Municipal est estimé à 2 250 000 € TTC pour une durée prévisionnelle de 4 ans. En 2017, les crédits de paiement avaient été prévus à hauteur de 337 250 €. Conformément à la réglementation des AP/CP, il convient d'actualiser celle-ci en fonction de l'avancement de l'opération et des crédits réellement consommés sur l'année. Il est donc nécessaire d'une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement 2018, selon le tableau suivant :

Opération 390			CREDITS DE PAIEMENT		
Mouvements financiers	AP TTC	<i>dép 2017 pour mémoire</i>	CP 2018	CP 2019	CP 2020
HONORAIRES (M.O.E., divers)	164 114,00	2 948,00	100 138,00	56 027,60	5 000,40
TERRAINS CONSTRUCTIONS	2 084 563,66	0,00	300 750,00	1 600 000,00	183 813,66
Annonces, insertions & reprographie	1 322,34	522,34	800,00		
TOTAL DEPENSES	2 250 000,00	3 470,34	401 688,00	1 656 027,60	188 814,06

Un bilan sera établi et présenté chaque année au conseil municipal.

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,
- Vu l'instruction codificatrice M14,
- Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au bon déroulement de l'opération,

Avant le vote :

M. HUC : C'est un étalement différent ?

M. LE MAIRE : Un étalement différent ?

M. HUC : ce qu'on dit c'est que l'étalement des dépenses est différent, sur plusieurs années en termes d'années comptables ?

M. LE MAIRE : ce n'est pas tout à fait cela, on va te ré-expliquer ce qu'est l'APCP. En général ? je l'ai expliqué tout à l'heure ..

M. HUC : excuse moi.

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas grave.

M. LOUESDON : Une APCP, Autorisation de Programme, a un montant global de dépenses et de recettes quand il y en a qui sont identifiées et ensuite elle est divisée en plusieurs années avec des montants qui sont estimés. C'est un peu comme un petit budget à part où chaque année on fait les comptes de ce qui a été dépensé dans l'année et on ré-ajuste les crédits sur l'ensemble des années qui restent.

M. LE MAIRE : Si on avait inscrit en 2017 pour le centre technique municipal un montant de 2.250.000, on aurait été obligé de faire une inscription d'emprunt alors que là on inscrit que ce qu'on dépense vraiment. C'est le même dispositif pour les 4 délibérations.

Point n° 19 : APCP - Place d'Armes –création

Délibération n° 23/02/2018-17

APCP - Place d'Armes –création

Le programme d'aménagement de la place d'Armes s'inscrit dans la continuité du projet urbain engagé dans le quartier du Casino depuis quelques années.

L'objectif visé à travers les travaux est de valoriser l'espace public, le rendre plus attractif tout en préservant le potentiel de stationnement existant.

Il est envisagé de réaliser cette opération sur deux exercices compte tenu de l'importance des travaux.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Une première phase concernera la sécurisation et la réhabilitation des infrastructures d’assainissement des eaux usées. Une seconde phase consistera à déplacer le transformateur électrique, à rénover l’éclairage public et à réaliser les aménagements de surface.

Dans un souci de transparence et de sincérité, ainsi que pour mobiliser uniquement les crédits nécessaires aux travaux réalisés sur l’année, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme (AP).

Ce mécanisme regroupe la totalité des dépenses de l’opération et prévoit la répartition annuelle des crédits pour la durée de l’opération.

Le montant total des travaux pour l’aménagement de la place d’Armes est estimé à 597 500€ sur une durée de 2 ans. La répartition prévisionnelle des crédits de paiement (budget principal et budget annexe assainissement) est la suivante :

	AP TTC	CREDITS PAIEMENT DE	
		CP 2018	CP 2019
Mouvements financiers			
BUDGET VILLE - OPERATION 431	333 500,00	283 500,00	50 000,00
Démolition et déplacement transformateur électrique	108 000,00	108 000,00	
Travaux	200 000,00	150 000,00	50 000,00
Eclairage public	25 000,00	25 000,00	
Annonces, insertions & reprographie	500,00	500,00	
BUDGET ASSAINISSEMENT - OPERATION 126	264 000,00	264 000,00	0,00
Travaux poste de refoulement	264 000,00	264 000,00	
TOTAL DEPENSES	597 500,00	547 500,00	50 000,00

BUDGET VILLE - OPERATION 431	98 960,00	98 960,00	0,00
SDE participation	13 500,00	13 500,00	
Compte 471 Casino	85 460,00	85 460,00	
DETR (en cours d’instruction)			
BUDGET ASSAINISSEMENT - OPERATION 126	0,00	0,00	0,00
Agence de l’Eau (en cours d’instruction)			
TOTAL RECETTES	98 960,00	98 960,00	0,00

CHARGE NETTE	498 540,00	448 540,00	50 000,00
---------------------	-------------------	-------------------	------------------

Un bilan sera établi et présenté chaque année au conseil municipal.

- Vu l’exposé des motifs ci-dessus,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,
- Vu l’instruction codificatrice M14,
- Vu l’instruction M49,
- Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au bon déroulement de l’opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l’unanimité,

- **De créer une autorisation de programme pour l’aménagement de la place d’Armes d’un montant de 597 500 € pour une durée de 2 ans,**
- **D’approuver la répartition des crédits de paiement, du budget principal ville et budget annexe assainissement, présentée dans le tableau ci-dessus,**
- **Les crédits 2018 ont été inscrits au budget primitif 2018.**

Point n° 20 : APCP - RD 786 / Rond-point France Libre / TAG Prés-Mario – création

Délibération n° 23/02/2018-18

APCP - RD 786 / Rond-point France Libre / TAG Prés-Mario – création

Dans le cadre du programme de sécurisation des déplacements sur la route départementale n°786, il est envisagé la réalisation de deux opérations :

- L'aménagement d'un double tourne à gauche au carrefour des Prés Mario ;
- La rénovation de la couche de roulement et quelques aménagements de voirie au niveau du rond-point de la France Libre et sur la section de voie compris entre le rond-point de la France Libre et la rue du Martouret.

Ce programme réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale s'inscrit dans la continuité des travaux en cours au niveau de l'ancien créneau 2x2 du Moulin Saint Michel. Le planning prévisionnel envisage un démarrage des travaux fin 2018 pour une livraison début 2019.

Dans un souci de transparence et de sincérité, ainsi que pour mobiliser uniquement les crédits nécessaires aux travaux réalisés sur l'année, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme (AP).

Ce mécanisme regroupe la totalité des dépenses de l'opération et prévoit la répartition annuelle des crédits pour la durée de l'opération.

Le montant total des travaux pour ces aménagements est estimé à 442 000 € TTC sur une durée de 2 ans. La répartition prévisionnelle des crédits de paiement est la suivante :

Opération 410		CREDITS DE PAIEMENT	
Mouvements financiers	AP TTC	CP 2018	CP 2019
Honoraires (S.P.S., Divers)	1 500,00	1 500,00	
Travaux VRD	400 000,00	200 000,00	200 000,00
Eclairage public	40 000,00	40 000,00	
Annonces, insertions & reprographie	500,00	500,00	0,00
TOTAL DEPENSES	442 000,00	242 000,00	200 000,00
Département -participation couche de roulement	20 000,00	20 000,00	0,00
Département - fonds de concours	30 000,00	30 000,00	0,00
FCTVA (année n-2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	50 000,00	50 000,00	0,00
CHARGE NETTE	392 000,00	192 000,00	200 000,00

Un bilan sera établi et présenté chaque année au conseil municipal.

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,
- Vu l'instruction codificatrice M14,
- Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au bon déroulement de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **De créer une autorisation de programme pour l'aménagement RD 786 TAG des Prés Mario et rond-point France Libre d'un montant de 442 000 € TTC et d'une durée de 2 ans,**
- **D'approuver la répartition des crédits de paiement présentée dans le tableau ci-dessus,**
- **Les crédits 2018 ont été inscrits au budget primitif 2018.**

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Point n° 21 : ACP - RD 786 / Rond-point France Libre / TAG Prés-Mario – création

Délibération n° 23/02/2018-18

ACPC - RD 786 / Rond-point France Libre / TAG Prés-Mario – création

Dans le cadre du programme de sécurisation des déplacements sur la route départementale n°786, il est envisagé la réalisation de deux opérations :

- L'aménagement d'un double tourne à gauche au carrefour des Prés Mario ;
- La rénovation de la couche de roulement et quelques aménagements de voirie au niveau du rond-point de la France Libre et sur la section de voie compris entre le rond-point de la France Libre et la rue du Martouret.

Ce programme réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale s'inscrit dans la continuité des travaux en cours au niveau de l'ancien créneau 2x2 du Moulin Saint Michel. Le planning prévisionnel envisage un démarrage des travaux fin 2018 pour une livraison début 2019.

Dans un souci de transparence et de sincérité, ainsi que pour mobiliser uniquement les crédits nécessaires aux travaux réalisés sur l'année, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme (AP).

Ce mécanisme regroupe la totalité des dépenses de l'opération et prévoit la répartition annuelle des crédits pour la durée de l'opération.

Le montant total des travaux pour ces aménagements est estimé à 442 000 € TTC sur une durée de 2 ans. La répartition prévisionnelle des crédits de paiement est la suivante :

Opération 410		CREDITS DE PAIEMENT	
Mouvements financiers	AP TTC	CP 2018	CP 2019
Honoraires (S.P.S., Divers)	1 500,00	1 500,00	
Travaux VRD	400 000,00	200 000,00	200 000,00
Eclairage public	40 000,00	40 000,00	
Annonces, insertions & reprographie	500,00	500,00	0,00
TOTAL DEPENSES	442 000,00	242 000,00	200 000,00
Département -participation couche de roulement	20 000,00	20 000,00	0,00
Département - fonds de concours	30 000,00	30 000,00	0,00
FCTVA (année n-2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	50 000,00	50 000,00	0,00
CHARGE NETTE	392 000,00	192 000,00	200 000,00

Un bilan sera établi et présenté chaque année au conseil municipal.

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,
- Vu l'instruction codificatrice M14,
- Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au bon déroulement de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **De créer une autorisation de programme pour l'aménagement RD 786 TAG des Prés Mario et rond-point France Libre d'un montant de 442 000 € TTC et d'une durée de 2 ans,**

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

- **D'approuver la répartition des crédits de paiement présentée dans le tableau ci-dessus,**
- **Les crédits 2018 ont été inscrits au budget primitif 2018.**

Avant le vote :

M. BREZELLEC : Je reviens sur ce « fameux » tourne à gauche. Je m'étais exprimé sur ce sujet lors du mandat précédent et je reviens sur ce que tu as dit tout à l'heure ce tourne à gauche ne se comprend que si la vitesse est limitée à 70 Km/heure sur une longueur suffisante parce qu'autrement ça va être une source d'accidents, parce qu'à 90 les gens vont vite et que lorsqu'on est au milieu d'une chaussée pour tourner à gauche il vaut mieux ne pas avoir quelqu'un qui roule à 90 à côté. C'est pour cela que je suis assez favorable pour que ce soit limité depuis le rond-point de Kertugal en fait, depuis le magasin Netto.

M. LE MAIRE : On est d'accord et dès qu'on aura un retour du Département on inscrira ce dossier en commission urbanisme. C'est compliqué de convaincre pour un passage à 70 Km/heure.

M. BREZELLEC : Je sais bien.

M. LE MAIRE : On pourra toujours me dire qu'il n'y a pas eu d'accident, c'est faux. Il y en a eu un il y a moins de 6 mois.

Mme DROGUET : Quand il y a un tourne à gauche, il y a des terre-pleins, donc les voitures qui tournent ont quand même une voie à côté.

M. LE MAIRE : Absolument. On ne va pas pouvoir en débattre maintenant, on verra les plans ensemble lors d'une commission urbanisme. Pour ceux qui voudront les voir on aura une restitution rapide. Ce projet a été travaillé par les services techniques et Marcel QUELEN et le Département. Les crédits sont inscrits en termes de subventions.

Point n° 21 : Subventions 2018 aux associations

Ce point, on l'avait dit en séance plénière, est retiré de l'ordre du jour, puisque dans le cadre des subventions aux associations on a vu pour un certain nombre de dossiers qu'il manquait des éléments. On va rencontrer les responsables d'associations car il y a des affinements à réaliser. Les subventions seront votées au mois de mars ce qui permettra de faire une deuxième réunion.

Point n° 22 : Subvention 2018 au CCAS

Délibération n° 23/02/2018-19

Subvention au C.C.A.S

La subvention de fonctionnement versée au C.C.A.S. en 2017 s'est élevée à un montant de 75 000€, il est proposé au Conseil de maintenir le même montant pour l'année 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 75.000€. Les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget 2018 ;**

Point n° 23 : Subvention contrat d'association école privée

Présentation par Monsieur François HERY

Délibération n° 23/02/2018-20

Subvention contrat d'association école privée

Par délibération 94-14 du 18 février 1994 et le protocole d'accord signé le 11 mai 1995 concernant la participation de la commune au fonctionnement de l'Ecole Notre Dame de la Ronce.

La subvention versée au titre du contrat d'association est évaluée d'après l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour les classes maternelles et élémentaires publiques, de manière à assurer une réelle parité en matière pédagogique. Cette évaluation a été faite conformément à la liste des dépenses éligibles au forfait communal visée par la circulaire n°07-0448 du 06 août 2007.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté à l'école publique des Embruns. Celui-ci s'élève à **2.111,27 € en maternelle et 643,29 € en élémentaire**. Ce coût moyen est multiplié par le nombre d'élèves domiciliés sur la commune et fréquentant l'école privée Notre Dame de la Ronce, *soit* 23 élèves en maternelle (48 559,21 €) et 49 élèves en élémentaire (31 521,21 €)

Sur ces bases, le montant de la subvention à verser au titre du contrat d'association s'élève à **80 080,42 €** pour l'année 2018, sur la base des dépenses constatées en 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;
- Vu la circulaire n°07-0448 du 06 août 2007 ;
- Vu la délibération n°94-14 du 18 février 1994 ;
- Vu le protocole d'accord signé le 11 mai 1995 ;

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder à l'école privée maternelle et primaire Notre Dame de la Ronce une subvention de 80 080,42 € relative au contrat d'association aux écoles privées. Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget 2018.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'actualiser l'autorisation de programme pour la construction du Centre Technique Municipal d'un montant de 2 250 000 € TTC,**
- **D'approuver la répartition des crédits de paiement présentée dans le tableau ci-dessus,**
- **Les crédits 2018 ont été inscrits au budget primitif 2018.**

Point n° 24 : Port d'échouage - remboursement d'un mouillage

Délibération n° 23/02/2018-21

Port d'échouage - remboursement d'un mouillage

Monsieur Thierry ALLAIN a adressé un courrier en mairie le 19 janvier 2018, locataire du mouillage n° 117, il sollicite le remboursement de la redevance de mouillage acquittée pour l'année 2018. En effet, celui-ci a eu connaissance mi-janvier d'une mutation professionnelle outre-mer et le mouillage n'est pas utilisé à ce jour.

Il est proposé de procéder au remboursement du mouillage à compter du 1^{er} février 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande présentée par Monsieur Thierry ALLAIN en date du 19 janvier 2018.

Décide à l'unanimité,

- **De procéder au remboursement du mouillage à compter du 1^{er} février 2018, soit (270,00 €x11/12^e)=247,50 €**

Point n° 25 : Indemnisation d'un dégât des eaux rue de Merle

Délibération n° 23/02/2018-22

Indemnisation d'un dégât des eaux rue de Merle

Lors des fortes précipitations du 18 août 2017, des débris végétaux ont été charriés par le ruisseau de la Berzéoué. Au niveau du passage enterré sous la rue de Merle, ces débris ont colmaté la buse, empêchant l'écoulement normal de l'eau et provoquant ainsi une crue dans la rue de Merle.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Suite à ce débordement, la résidence secondaire de Mr Michel LE GALL, 9 rue de Merle, a fait l'objet d'un dégât des eaux. Les eaux ont causé des dommages sur les murs en pierre de la propriété. Le parquet massif et les papiers peints de deux chambres ont été endommagés.

Une réunion d'expertise a eu lieu le 31 octobre 2017.

Le rapport d'expertise du 16 novembre 2017 a conclu que la responsabilité de la ville était engagée dans ce dossier sur le fondement du régime de responsabilité de l'administration du fait des travaux et ouvrages publics.

Le contrat d'assurance responsabilité civile de la Ville exclut « les dommages causés par les infiltrations, refoulements ou débordements d'eau de mer, de lacs, de cours d'eau, de bassins ou de canaux ainsi que par la rupture de barrages, de retenues d'eau, de digues et réservoirs ». Par conséquent, la Ville demeure responsable et doit indemniser directement la partie adverse.

Le montant de la réclamation s'élevant à 6 925.12€ TTC (vétusté déduite) n'appelle aucune remarque particulière de l'expert. Les prix unitaires correspondent aux tarifs pratiqués dans la région et les quantités coïncident avec les constatations faites au moment de l'expertise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport d'expertise du 16 novembre 2017 et le courrier de la SMACL Assurances du 17 novembre 2017,
- Vu le courrier de l'assureur de Mr LE GALL, compagnie MACIF, du 05 décembre 2017,

Décide à l'unanimité,

- **D'indemniser l'assureur de Mr Michel LE GALL, la compagnie MACIF, à hauteur de la réclamation de 6 925,12 €,**
- **Les crédits sont inscrits à l'article 678 du budget 2018.**

Point n° 26 : Indemnisation d'un dégât des eaux rue de Merle

Délibération n° 23/02/2018-22

Indemnisation d'un dégât des eaux rue de Merle

Lors des fortes précipitations du 18 août 2017, des débris végétaux ont été charriés par le ruisseau de la Berzéoué. Au niveau du passage enterré sous la rue de Merle, ces débris ont colmaté la buse, empêchant l'écoulement normal de l'eau et provoquant ainsi une crue dans la rue de Merle.

Suite à ce débordement, la résidence secondaire de Mr Michel LE GALL, 9 rue de Merle, a fait l'objet d'un dégât des eaux. Les eaux ont causé des dommages sur les murs en pierre de la propriété. Le parquet massif et les papiers peints de deux chambres ont été endommagés.

Une réunion d'expertise a eu lieu le 31 octobre 2017.

Le rapport d'expertise du 16 novembre 2017 a conclu que la responsabilité de la ville était engagée dans ce dossier sur le fondement du régime de responsabilité de l'administration du fait des travaux et ouvrages publics.

Le contrat d'assurance responsabilité civile de la Ville exclut « les dommages causés par les infiltrations, refoulements ou débordements d'eau de mer, de lacs, de cours d'eau, de bassins ou de canaux ainsi que par la rupture de barrages, de retenues d'eau, de digues et réservoirs ». Par conséquent, la Ville demeure responsable et doit indemniser directement la partie adverse.

Le montant de la réclamation s'élevant à 6 925.12€ TTC (vétusté déduite) n'appelle aucune remarque particulière de l'expert. Les prix unitaires correspondent aux tarifs pratiqués dans la région et les quantités coïncident avec les constatations faites au moment de l'expertise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport d'expertise du 16 novembre 2017 et le courrier de la SMACL Assurances du 17 novembre 2017,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

- Vu le courrier de l'assureur de Mr LE GALL, compagnie MACIF, du 05 décembre 2017,

Décide à l'unanimité,

- **D'indemniser l'assureur de Mr Michel LE GALL, la compagnie MACIF, à hauteur de la réclamation de 6 925,12 €,**
- **Les crédits sont inscrits à l'article 678 du budget 2018.**

Avant le vote :

M. BREZELLEC : on n'a pas l'intention de prélever la fameuse taxe qui a été prévue maintenant par l'Etat : taxe inondation.

M. LE MAIRE : Non.

Point n° 26 : Aménagement du Portrieux – Mise à niveau de deux chambres de télécommunication – Convention avec Orange

Délibération n° 23/02/2018-23

Aménagement du Portrieux – Mise à niveau de deux chambres de télécommunication – Convention avec Orange

Dans le cadre du programme d'aménagement urbain actuellement en cours sur le quartier du Portrieux, une intervention sur des ouvrages de télécommunication est nécessaire.

En effet, le calage altimétrique de la future voirie impose qu'une mise à niveau de deux chambres de tirage sur le réseau de communication téléphonique soit réalisée par ORANGE SA. Cette prestation estimée à 2 907 Euros HT doit être formalisée par une convention.

Les crédits afférents à ces travaux sont inscrits sur l'opération 406 (Aménagement urbain du Portrieux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ORANGE SA dans le cadre de la mise à niveau de deux chambres du réseau de communication téléphonique.**

Point n° 27 : Création d'un Centre municipal de santé

Délibération n° 23/02/2018-24

Création d'un Centre municipal de santé

SAINT-QUAY-PORTRIEUX, comme beaucoup d'autres communes, doit faire face à une diminution préoccupante de l'offre de médecine générale qui s'accroîtra dans les 2 ans. De fait, les habitants se trouvent confrontés à une difficulté croissante pour obtenir des rendez-vous, sur la commune et dans les communes voisines.

Le droit à la santé est une aspiration fondamentale. Afin de défendre le droit à l'accès aux soins et pour répondre aux attentes légitimes de sa population, la ville considère qu'il est de sa responsabilité d'apporter une solution pérenne à ce phénomène qui s'accroît avec le temps.

Un groupe de travail d'élus a été chargé de réfléchir aux différentes solutions envisageables, en concertation avec les professionnels de la santé (médecins et paramédicaux). Les efforts entrepris pour trouver des médecins désireux de s'implanter sur la commune n'ont pas abouti.

Sur la base de ce constat, et après avoir examiné les expériences menées sur d'autres communes confrontées aux mêmes difficultés (La Ferté Bernard), le projet de création d'un centre municipal de santé s'est imposé comme la solution la plus adaptée. Les contacts pris avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), les élus nationaux, l'AMF 22 ont pu conforter ce choix.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le choix de création d'un centre municipal de santé sur la commune pour répondre aux attentes de la population face à une offre de soins en médecine générale devenue insuffisante,**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'élaboration de ce dossier pour obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture d'un centre municipal de santé.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : J'avais abordé ce dossier lors de la présentation des vœux mais aussi lors du bilan de mi-mandat. Pour déposer le dossier il faut écrire ce qu'on appelle un projet de santé. Ce projet repose sur plusieurs chapitres : avoir le nom des médecins ; déroulé du projet de santé (adhérer à un certain nombre de conventions avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie). En ce qui concerne ces centres municipaux de santé il y a une actualisation récente avec une ordonnance du 17 janvier 2018 (actualisation d'un ancien arrêté) qui précise que ces centres de santé peuvent être gérés à la fois par des collectivités, des communes, des intercommunalités, mais également par des organismes, des associations, à but non lucratif. Pour information, la presse parle du Département de Saône et Loire qui a pris la décision de créer un centre de santé départemental, avec un certain nombre de délocalisations de médecins. Ce qui veut dire qu'on est vraiment dans l'air du temps.

L'objet de cette délibération c'est d'autoriser le maire à mener le dossier. Premièrement il faut écrire le projet de santé et deuxièmement écrire le règlement intérieur. Cette écriture n'est possible qu'à partir du moment où vous avez des médecins. Sans avoir fait aucune démarches nous avons eu hier au soir 8 candidatures. Sur ces 8 candidatures, je n'ai pas rencontré tout le monde, certains ne correspondaient pas à notre objectif. 3 médecins pour l'instant ont été retenus. Une réunion est prévue mercredi après-midi en leur présence pour écrire le projet de santé. Ce qui est important dans ce projet de santé c'est de situer notre centre de santé dans l'environnement, les partenariats, les conventions notamment avec l'hôpital, nous avons rencontré tous les quatre le directeur de l'hôpital avec lequel nous avons un certain nombre de propositions fondamentales en ce qui concerne la formation médicale continue, l'inscription dans un dispositif d'urgence et de permanence des soins et aussi la possibilité d'ouvrir un centre de télé-médecine et de télé-expertises. Il va falloir à la fois déposer le dossier auprès de l'Agence Régionale de Santé qui va l'instruire. Une fois qu'on a l'autorisation on va signer une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et ensuite il y aura 2 temps importants c'est sur le profil de poste (un dossier ressources humaines) et le dossier financier avec probablement l'élaboration d'un budget annexe. Donc c'est l'objet de la délibération, c'est-à-dire l'autorisation de déposer le dossier.

Ce dossier est bien engagé. Dans le cadre des réunions avec l'AMF22 construire des bâtiments ne faisait pas venir des médecins. Tout le monde le dit et le redit et on voit dans de nombreux départements des locaux qui sont désespérément vides. Les locaux, on les a, c'est l'ex-logement du gardien des Mimosas. Une convention va être signée avec Côtes d'Armor Habitat. Nous avons fait une visite technique avec les services de Côtes d'Armor Habitat et Catherine et Marcel sur site pour voir les possibilités. A l'exception du déplacement de quelques cloisons, de la mise en place de lignes informatiques, on attend le chiffrage, on a reçu les plans hier. L'importance aussi devant ce centre de supprimer cet espace gazon qui ne sert à rien et de le transformer en parking. Ce qui permettra une fois que l'agrément sera donné de déposer mon dossier pour avoir à la fois, j'espère, des aides en fonctionnement puisque des enveloppes ont été bloquées au niveau des Agences Régionales de Santé à titre expérimental et bien sûr en investissement notamment l'aide à l'informatisation puisque les dossiers vont être informatisés, ce qui veut dire avec une déclaration. L'accès aux dossiers et la mise en réseaux des dossiers. C'est le cœur du dossier, il faut déposer ce dossier avec le nombre de médecins (je vois les 3 médecins mercredi après-midi pour écrire et coécrire le projet. Sachant que nous avons une trame, cela ne sera pas trop compliqué). Une fois que le dossier sera instruit, on le dépose. On va l'instruire et je vous informerai au fur et à mesure du déroulement et de la possibilité qui va nous être donnée.

Mme DROGUET : Est-ce que vous avez vu dans le journal qu'à CESSON ils sont en train de monter aussi un centre qui doit ouvrir en novembre.

M. LE MAIRE : On n'est pas du tout dans le même concept. Là ce sont des pharmaciens qui se délocalisent, qui ensuite construisent un espace médical, pharmaceutique paramédical et qui à côté de leur pharmacie construisent des locaux qu'ils vont louer à des médecins libéraux. On est dans un dispositif libéral.

M. BREZELLEC : Bien qu'on ne maîtrise pas tout au niveau du calendrier, est-ce qu'on a un objectif au niveau du timing qu'on souhaiterait mettre en place surtout avec les médecins.

M. LE MAIRE : il y a 2 contraintes, la première c'est les travaux à réaliser mais je pense qu'ils peuvent être réalisés très rapidement. On ne pourra pas les réaliser en régie parce qu'on n'a pas les ressources internes en termes d'agenda mais ça peut être réalisé rapidement, d'ailleurs je crois qu'en ce qui concerne le parking ils sont déjà en train de travailler pour ce qu'on appelle la DICT, pour voir en gros où sont les réseaux. Et deuxièmement je dois tenir compte aussi de l'agenda des

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

médecins parce que les 3 médecins sont des médecins qui ont entre 38 et 44 ans et certains ont pris des engagements de remplacement. Ils ne peuvent pas se désengager parce que celui qu'ils remplacent souvent a prévu des vacances. On va régler ça mercredi en fonction de leur disponibilité. Normalement c'est une création de 2 postes temps plein, probablement avec une montée en puissance vers 3 postes et l'objectif c'est d'être opérationnel au plus tard le 1^{er} septembre.

M. BREZELLEC : Est-ce que tu as eu l'avis des médecins privés actuellement présents sur la commune ? qu'est-ce qu'ils en pensent ?

M. LE MAIRE : Karine va s'exprimer. Quel est l'avis des médecins ?

M. BREZELLEC : Quel est l'avis des médecins locaux sur ce projet ?

Mme HALNA : J'avais posé la question aux autres médecins, même extérieurs à SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Ils sont pour, ils sont débordés déjà donc il n'y a pas de souci. On me l'a confirmé, les médecins autour de chez nous ont confirmé que de toute façon il fallait agir comme ça pour pouvoir avoir des médecins et qu'on n'aurait pas d'autres possibilités.

M. LE MAIRE : Pour répondre et compléter. Dans le projet médical, ce qu'on appelle la permanence des soins, le centre va être ouvert de 9 heures à 19 heures par exemple, il est possible qu'un généraliste libéral soit ouvert lui jusqu'à 20 heures ou 21 heures. Vous pouvez très bien faire une prescription à 19 heures avec une difficulté à 19 heures 30, c'est ce qu'on appelle la permanence des soins. Premièrement ils étaient invités, donc ils étaient présents, il n'y a pas d'opposition au contraire. Deuxièmement c'est dans le projet médical, ils vont être inscrits dedans. C'est-à-dire qu'ils peuvent être amenés à suivre les patients suivis par le centre municipal, comme inversement nous pouvons être amenés quand ils sont en repos et j'espère qu'ils vont en prendre parce qu'ils sont débordés, on pourrait être amenés à suivre leurs patients. On peut partager les dossiers. Vraiment aucune difficulté, bien au contraire ils attendent. Je parle sous l'autorité des 3 conseillers qui m'ont pratiquement accompagné à tous les rendez-vous et qui ont organisé les réunions de concertation. Au contraire, j'ai même reçu des courriers des infirmiers qui me demandaient où ça en était, et même les pharmaciens, j'ai répondu. Ce soir, c'est le principe : autoriser à demander les autorisations et une fois qu'on a les autorisations je vous informerai, j'informerai nos correspondants de presse à qui probablement on présentera les 3 médecins.

M. VILLENEUVE : c'est aussi une demande des pharmaciens.

M. LE MAIRE : 3 médecins, 2 hommes et une femme. On passe au vote. Merci. Le vote des BP était important. Mais là la décision qu'on prend est une décision importante. On s'engage dans un dispositif, on va être franchement expérimental au niveau des Côtes d'Armor.

Je n'ai pas reçu de questions diverses.

Je voudrais juste vous rappeler, et nos amis de la presse ont reçu une invitation, que lundi après-midi nous avons la visite de Madame OBARA, Secrétaire Générale de la préfecture, sous-préfète de l'arrondissement de SAINT-BRIEUC.

Visite avec 2 temps :

- Un premier temps : Visite sur le port, de la criée, le côté nautique,
- Deuxième temps : présentation d'un certain nombre de dossiers.

Vous avez tous reçu l'invitation et le déroulé. Je parle pour nos amis de la presse, vous avez dû les recevoir. Il y a la possibilité de venir tout au long de la visite. On fera un point presse vers 17 heures et on pourra échanger avec Madame OBARA qui a pris la succession de Monsieur DEROUIN à la préfecture.

Prochain conseil municipal : vendredi 23 mars 2018.

Merci. Bonsoir.

La séance du conseil municipal est levée à 20 heures 35
